

# Inga III: un projet gardé dans l'ombre

Comment le contrat du plus gros site hydroélectrique au monde se négocie à huis clos





**Resource Matters** est une association sans but lucratif (ASBL) basée à Bruxelles qui vise à mieux comprendre et surmonter la pauvreté économique dans les pays riches en ressources naturelles. Nous disposons d'une expertise particulière dans le domaine des investissements miniers et hydroélectriques en République Démocratique du Congo.

[www.resourcematters.org](http://www.resourcematters.org)

**Le Groupe d'étude sur le Congo (GEC)** est un projet de recherche indépendant à but non lucratif qui s'efforce de comprendre et d'expliquer la violence qui affecte des millions de Congolais. Nous menons des recherches rigoureuses sur différents aspects du conflit qui sévit en République démocratique du Congo. Toutes nos recherches s'appuient sur une profonde connaissance historique et sociale du problème en question. Nos bureaux se trouvent au Centre de coopération internationale de l'Université de New York.

L'ensemble de nos publications, blogs et podcasts sont disponibles sur les sites suivants : [www.congoresearchgroup.org](http://www.congoresearchgroup.org) et [www.gecongo.org](http://www.gecongo.org).



# Table des matières

---

Résumé exécutif.....	2
<b>Inga III – Un projet ambitieux, complexe et orienté vers l’exportation .....</b>	<b>3</b>
A la recherche des clients.....	3
L’intérêt des développeurs .....	5
<b>D’une dynamique multi-acteurs vers un projet géré par la présidence.....</b>	<b>7</b>
2009-2015 : Une approche participative appuyée par les bailleurs internationaux .....	7
2015 : Prise de contrôle par la présidence .....	8
2016-2018 : Absence de fonds affectant sévèrement la gestion du projet.....	10
<i>Manque de moyens.....</i>	<i>10</i>
<i>Manque de communication et de transparence .....</i>	<i>11</i>
<i>Manque d’adhésion de la société civile et du parlement.....</i>	<i>11</i>
<b>Coup de théâtre : fusion des consortiums chinois et occidental .....</b>	<b>13</b>
Vers un consortium unique .....	13
Négociations laborieuses .....	14
<b>Un projet encore à consolider .....</b>	<b>17</b>
Pas d’Inga III sans support financier .....	17
Pas d’Inga III sans consommateurs.....	17
<b>Inga III et l’alternance politique .....</b>	<b>20</b>
Des nouvelles études ou études complémentaires.....	20
Vers un élargissement des partenaires ?.....	20
Des nouveaux risques liés au nouveau projet.....	21
<b>Conclusion .....</b>	<b>22</b>
<b>Annexe A .....</b>	<b>24</b>
Lettre du Représentant du Groupement Chine d’Inga III au Chargé de Mission Agence pour le Développement et la Promotion du Grand Inga	
<b>Références .....</b>	<b>27</b>



## Résumé exécutif

En octobre 2018, le gouvernement congolais a signé un accord pour le projet Inga III avec deux consortiums internationaux. Après des années d'attente, ce plus grand site hydroélectrique d'Afrique, avec un coût d'environ 14 milliards de dollars, pourrait, selon les prévisions optimistes, devenir opérationnel en 2028. Toutefois, la façon dont le projet est actuellement mené soulève un certain nombre de préoccupations liées à la transparence, à la gestion, à l'inclusion et à l'information du public. En outre, une importante partie de la société civile exprime sa crainte face à un projet qui risque de ne pas répondre aux attentes de la population congolaise dont 80% n'ont pas accès à l'électricité.

Pour les uns, dont le gouvernement congolais et les défenseurs du projet, Inga III serait un projet d'avenir, un projet intégrateur, soutenu par l'Union africaine à travers son Agence de développement, anciennement dénommée Nepad. Un projet avec plusieurs axes et qui prend en compte aussi bien les besoins économiques, domestiques et ceux des partenaires extérieurs.

Tandis que pour d'autres, Inga III serait un projet intrinsèquement tourné vers l'extérieur. Il vise principalement l'exportation d'énergie – que ce soit vers l'Afrique du Sud, candidat privilégié aujourd'hui, ou le Nigeria et l'Angola, potentiels clients de demain. Dans le plan actuel, moins d'un tiers de l'électricité générée sera utilisée au Congo et la répartition de cette électricité entre la population et l'industrie minière n'est pas claire.

Ce projet ambitieux doit être revisité pour s'assurer que la population congolaise en bénéficie. Pour l'instant, les principaux porteurs du projet promettent que les retombées seront principalement d'ordre fiscal. Mais celles-ci risquent de ne pas profiter aux Congolais à cause du haut niveau de corruption dans le pays. En particulier, le gouvernement congolais devrait s'assurer qu'une partie considérable de l'électricité puisse servir la population.

Ces défaillances de fond sont étroitement liées aux problèmes institutionnels du projet. En 2015, le président Joseph Kabila a décidé d'arracher le dossier

Inga III au gouvernement et de le transférer à la présidence. L'impact le plus direct de cette décision fut le retrait de la Banque mondiale du projet. C'est ce que recherchait potentiellement une partie de l'élite politique congolaise pour avoir les mains libres dans la sélection du développeur d'Inga, de conditions et de procédures jugées encombrantes.

Cette décision a fortement affaibli la position du Congo et retardé le processus. D'une part, elle a coupé les financements pour de multiples études cruciales et a privé de moyens de fonctionnement l'Agence pour le développement et la promotion du projet Grand Inga (ADPI), l'institution responsable de la gestion du barrage et dont les agents passent un temps considérable à trouver des financements alternatifs pour les frais opérationnels. Le manque de support a par ailleurs privé le pays de l'expertise juridique et technique requise pour défendre les intérêts de la population face aux investisseurs privés. En effet, les ténors politiques ont limité le recours à des experts internationaux divers et variés, notamment les divers experts des différents ministères concernés, mais aussi la participation de la population congolaise elle-même, celle du parlement et de la société civile.

Le nouveau gouvernement de Félix Tshisekedi devra se saisir rapidement du dossier Inga III – probablement le projet d'infrastructure le plus coûteux que le pays a connu – et faire preuve d'un esprit d'inclusion et de transparence. En plus, que ce soit grâce à des bailleurs externes ou sur fonds propres, l'ADPI a intérêt à se doter de l'expertise requise pour redresser quelque peu l'équilibre entre les parties autour de la table des négociations. En effet, pour l'instant, l'ADPI semble avoir avalisé les plans des investisseurs sans véritable contre-étude indépendante. Elle ne peut et ne devrait pas jouer, seule, un rôle aussi complexe.



## Inga III – Un projet ambitieux, complexe et orienté vers l'exportation

Le site d'Inga sur le fleuve Congo fait rêver les adeptes des grands projets d'infrastructure et les partisans de l'énergie hydroélectrique. Avec une capacité potentielle totale de 40 000 mégawatts (MW), il héberge le plus grand potentiel hydroélectrique au monde. Avec les centrales d'Inga I (351 MW) et Inga II (1 424 MW), construites respectivement en 1972 et 1982,<sup>1</sup> moins d'un vingtième de ce potentiel est développé à ce jour. A l'échelle du pays, le Congo n'exploite que 2% de son potentiel énergétique total.<sup>2</sup> Les défenseurs d'Inga voient donc en son développement une opportunité inégalée d'accroître sensiblement l'offre en énergie et alimenter non seulement le Congo mais aussi une partie du continent africain. Or Inga III ne se fera qu'à condition qu'un client bancable s'engage à le porter. Et, dans les yeux des investisseurs privés qui se profileront pour développer et opérer le projet, qui dit client bancable dit mines ou export, compte tenu de la pauvreté de la population congolaise et les problèmes de gestion de la Société nationale d'électricité (SNEL).

Cependant, Inga III demeure un projet controversé<sup>3</sup> et mal perçu par les ONG nationales et internationales. Ces acteurs trouvent que le projet se déroule dans une certaine opacité et au détriment de l'environnement et des communautés locales. Ils pensent aussi que le pays n'a pas besoin d'un si grand projet mais plutôt des centrales de taille moyenne pour mieux répondre à l'insuffisance des besoins de la population.<sup>4</sup> Le projet serait en outre destiné uniquement vers l'exportation et non au service du peuple congolais.

### A la recherche des clients

Le projet est onéreux et nécessite de lourds investissements. Pour qu'il soit financièrement réalisable, il faut des clients en mesure de payer l'électricité qui sera produite. C'est ainsi que le gouvernement congolais et les développeurs potentiels ont besoin de trouver des acheteurs ou des consommateurs solvables, malgré une demande interne criante.

En effet, la Banque mondiale estime qu'environ 65 millions de Congolais n'ont pas accès à l'électricité, soit plus de quatre Congolais sur cinq.<sup>5</sup> Selon les statistiques de la SNEL, dans la moitié des provinces du Congo, le taux d'électrification ne dépasse pas les 3%.<sup>6</sup>

Dans certaines provinces du Kasaï où passent les lignes qui rallient Inga I et II à l'ouest aux provinces minières du sud-est, moins d'une personne sur 200 a accès au courant électrique.<sup>7</sup> Dans les grandes villes comme Kinshasa et Lubumbashi, des millions d'habitants préparent leur repas à l'aide de braise et s'éclairent aux lampes torches, voire à la bougie.

Malgré ces besoins locaux, les différentes planifications d'Inga III et ses phases ultérieures visent principalement à exporter l'électricité produite, notamment pour des raisons économiques. Là où Inga I se voulait focalisé sur une industrie sidérurgique à proximité du site – du moins sur papier<sup>8</sup> – et où Inga II avait vocation à alimenter le secteur minier de l'ex-Katanga, les consommateurs qui portent le projet d'Inga III se situent principalement hors du pays. « Il faut savoir que l'électricité est une denrée commerciale, » a déclaré, en 2018, Ingele Ifoto, alors ministre de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, au sujet d'Inga III.<sup>9</sup> « Elle est exportable. »

Ainsi, lorsque la Banque africaine de développement (BAD) commissionne des études auprès d'EDF et Lahmeyer, entre 1993 et 1997, pour le développement de la prochaine phase d'Inga, on envisage des « autoroutes d'énergie » à travers le continent.<sup>10</sup> La piste la plus concrète à l'époque est celle développée par le Western Corridor (Westcor), un consortium constitué en octobre 2004 par les gouvernements et sociétés d'électricité de cinq pays de l'Afrique australe.<sup>11</sup> Conçu sous l'égide de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et du Southern African Power Pool (SAPP), le Westcor envisageait la construction d'une centrale hydroélectrique, Inga III, de 3 500 MW et l'acheminement de son électricité le long du flanc sud-ouest de l'Afrique, en la faisant parcourir l'Angola, la



## Inga III: Un projet gardé dans l'ombre

Namibie et le Botswana pour arriver jusqu'en Afrique du Sud.<sup>12</sup>

A partir de 2008, la Banque africaine de développement finance<sup>13</sup> le consortium AECOM/EDF pour une seconde étude. Au bout de celle-ci, le consortium présentera, en septembre 2013 à Kinshasa, une nouvelle approche pour le développement de la prochaine phase d'Inga, appelée Inga III Basse Chute, d'une puissance de 4 800 MW, soit 1 300 MW de plus que ce que prévoyait Westcor (3 500 MW), et conçue comme la première phase du projet Grand Inga.<sup>14</sup>

Pendant ce temps, le Congo se tourne progressivement vers BHP Billiton, un géant minier qui souhaite transformer la bauxite de la mine de Boffa (Guinée-Conakry) en alumine au Congo.<sup>15</sup> BHP propose la construction d'une fonderie d'aluminium dans le Bas-Congo<sup>16</sup> devant être alimentée par 2 000 MW d'électricité de la future centrale d'Inga III. Finalement, BHP laissera tomber son projet d'exploitation de bauxite guinéenne et de fonderie congolaise en 2012 en raison de l'évolution négative du marché de l'aluminium.<sup>17</sup>

Avant même le retrait de BHP, Westcor se décourage lui-aussi du projet, ne parvenant pas à mobiliser le financement pour le démarrage des études et n'ayant toujours pas obtenu l'approbation du gouvernement congolais pour le protocole d'accord qui devait aboutir à la signature d'un accord de financement.<sup>18</sup>

Alors que le Westcor abandonne, son plus important membre, l'Afrique du Sud, continue à miser sur Inga III Basse Chute pour son futur approvisionnement. La demande en énergie y est de loin supérieure aux autres pays de la région<sup>19</sup>, et « l'autoroute de l'énergie » entre le Congo et l'Afrique du Sud passant par la Zambie – donc le flanc de l'est plutôt que de l'ouest – existe déjà. Pour l'instant, Eskom, la société d'électricité de l'Afrique du Sud, parvient encore à satisfaire la demande de la population sud-africaine avec sa puissance installée de près de 43 000 MW.<sup>20</sup> Toutefois, à terme, l'approvisionnement en charbon sur lequel repose la majorité de sa production actuelle sera insuffisant, trop coûteux et trop polluant.<sup>21</sup> Par conséquent, l'Afrique du Sud est en quête d'alternatives pour son énergie thermique, que ce soient les énergies renouvelables locales, le nucléaire ou encore l'importation d'énergie

de source hydroélectrique provenant du Congo ou d'ailleurs. Bien qu'au vu de récents scandales, avec le Guptagate<sup>22</sup>, et des résultats financiers négatifs<sup>23</sup> on puisse s'interroger sérieusement sur le crédit à accorder à Eskom, la société sud-africaine reste la principale garantie de bancabilité de Inga III, pourvu que celui-ci soit réalisé dans les limites du temps et des coûts acceptables par la République d'Afrique du Sud.

En novembre 2011, quelques semaines avant l'élection présidentielle qui donnera un second mandat au président Joseph Kabila, son homologue sud-africain Jacob Zuma le rencontre pour signer un protocole d'accord relatif au Grand Inga.<sup>24</sup> En octobre 2013, le Congo et l'Afrique du Sud signeront le Traité Grand Inga, dans lequel l'Afrique du Sud s'engage à acheter 2 500 MW sur les 4 800 MW de la capacité prévue de Inga III.<sup>25</sup> En plus, l'Afrique du Sud a l'option d'acheter entre 20 et 30% de l'électricité produite au cours des phases successives de Grand Inga.<sup>26</sup> Le traité ne sera ratifié par le président congolais que 18 mois plus tard, ce qui déclenche son entrée en vigueur en mars 2015.<sup>27</sup>

Au deuxième plan viendrait l'approvisionnement des industries minières du Katanga, en déficit d'électricité croissant à la suite du boom minier des 15 dernières années. Selon la conception d'EDF/AECOM, 1 300 MW lui seraient allouées.<sup>28</sup> Le regroupement du marché minier fragmenté en un seul client unique reste un défi<sup>29</sup>, ce qui explique une position plus attentiste de la part de ce secteur.

Entretemps, la population congolaise ne recevrait que 900 MW, soit un cinquième, voire moins (600 MW selon la Banque mondiale) en prenant des approches plus conservatrices.<sup>30</sup> L'organisation non-gouvernementale International Rivers estime qu'en tenant compte des pertes d'électricité, cette portion pourrait même être réduite à néant.<sup>31</sup>

Pour les autorités en charge du développement d'Inga III, le projet ne peut se comprendre que dans le cadre d'une vision plus globale pour le Congo. Selon cette approche, l'accès à l'électricité pour la population congolaise se ferait principalement à travers d'autres investissements dans des microcentrales et des centrales de taille moyenne, tandis que Inga III servirait



les besoins des industries extractives, manufacturières et de transformation<sup>32</sup>, en même temps qu'il générera, grâce à l'exportation, de nouvelles recettes pour le Trésor public.<sup>33</sup> Celles-ci devraient ainsi permettre de financer la construction de ces autres sites à taille plus réduite, selon les responsables congolais en charge du dossier.<sup>34</sup>

## L'intérêt des développeurs

D'autres acteurs s'intéressent eux aussi à ce projet ambitieux – non pas en tant qu'acheteurs mais comme développeurs et opérateurs de celui-ci. Pour certaines grandes sociétés multinationales spécialisées dans le domaine hydroélectrique, Inga ne constitue pas seulement un marché lucratif, mais c'est aussi une opportunité rêvée pour montrer leur savoir-faire technique, à tel point que certains ingénieurs en font le cheval de bataille de leur carrière professionnelle.

En octobre 2010, quand le Congo lance un appel à manifestation d'intérêt pour développer la version d'Inga III telle que proposée par BHP à l'époque, une commission ad hoc regroupant des experts de différents ministères pré-sélectionne six groupements de candidats-développeurs, parmi lesquels figurent des géants du secteur.<sup>35</sup> Seuls trois d'entre eux remettront finalement une stratégie pour Inga, à savoir ACS et AEE Power (espagnol), le Groupe Trois Gorges (filiale CWE) et Sinohydro (chinois), ainsi que le groupe SNC-Lavalin-PoscoDaewoo (canadien – sud-coréen).<sup>36</sup> Le dernier se retrouve sous sanction de la Banque mondiale et est dès lors empêché de participer.<sup>37</sup>

Les deux groupements restants incluent des colosses du secteur hydroélectrique. D'un côté, le groupe ProInga, communément décrit comme « les Espagnols », est en réalité un consortium dont la composition évolue au fil du temps, mais qui regroupe une expertise diversifiée de grands groupes principalement occidentaux. Ainsi, on y retrouve le groupe espagnol Actividades de Construcción y Servicios, géant de la construction dont le chiffre d'affaires dépasse les 30 milliards d'euros chaque année<sup>38</sup>, et dont la filiale Cobra impliquée dans le consortium emploie à elle seule plus de 35 000 travailleurs dans 60 pays.<sup>39</sup> A ses

côtés, on retrouve au moment de la remise de leur offre fin 2016, le groupe allemand Andritz, fabriquant de 60% des centrales hydroélectriques en Afrique, MWH, une société américaine leader en matière d'ingénierie hydroélectrique, ainsi que Macquarie, chef de file mondial dans le domaine du Project finance, et Herbert Smith Freehills, cabinet d'avocat spécialisé dans le domaine.<sup>40</sup> Mais le véritable moteur du groupe demeure la société espagnole AEE Power, plus petite à l'échelle mondiale mais très présente et bien introduite au Congo, où elle avait six projets en cours d'une valeur de près de 90 millions de dollars sur financements divers (Banque mondiale, Banque africaine de développement, fonds propres...) au moment de la remise de l'offre.<sup>41</sup>

De l'autre côté se profile le « groupement Chine d'Inga ». Son principal animateur est la Three Gorges Corporation, maître d'œuvre du barrage du même nom, le plus grand au monde. Three Gorges se trouvait longtemps accompagné dans ce consortium par PowerChina/Sinohydro, une entreprise déjà implantée au Congo dans le cadre du contrat minerais contre infrastructures et active sur la scène hydroélectrique tant sur le site de Zongo II (province du Kongo Central) que celui de Busanga (province Lualaba).<sup>42</sup> Entretemps, un nouveau partenaire s'est joint aux discussions : le Changjiang Institute of Survey, Planning, Design and Research, qui a participé à la conception et à la planification du projet Three Gorges.<sup>43</sup>

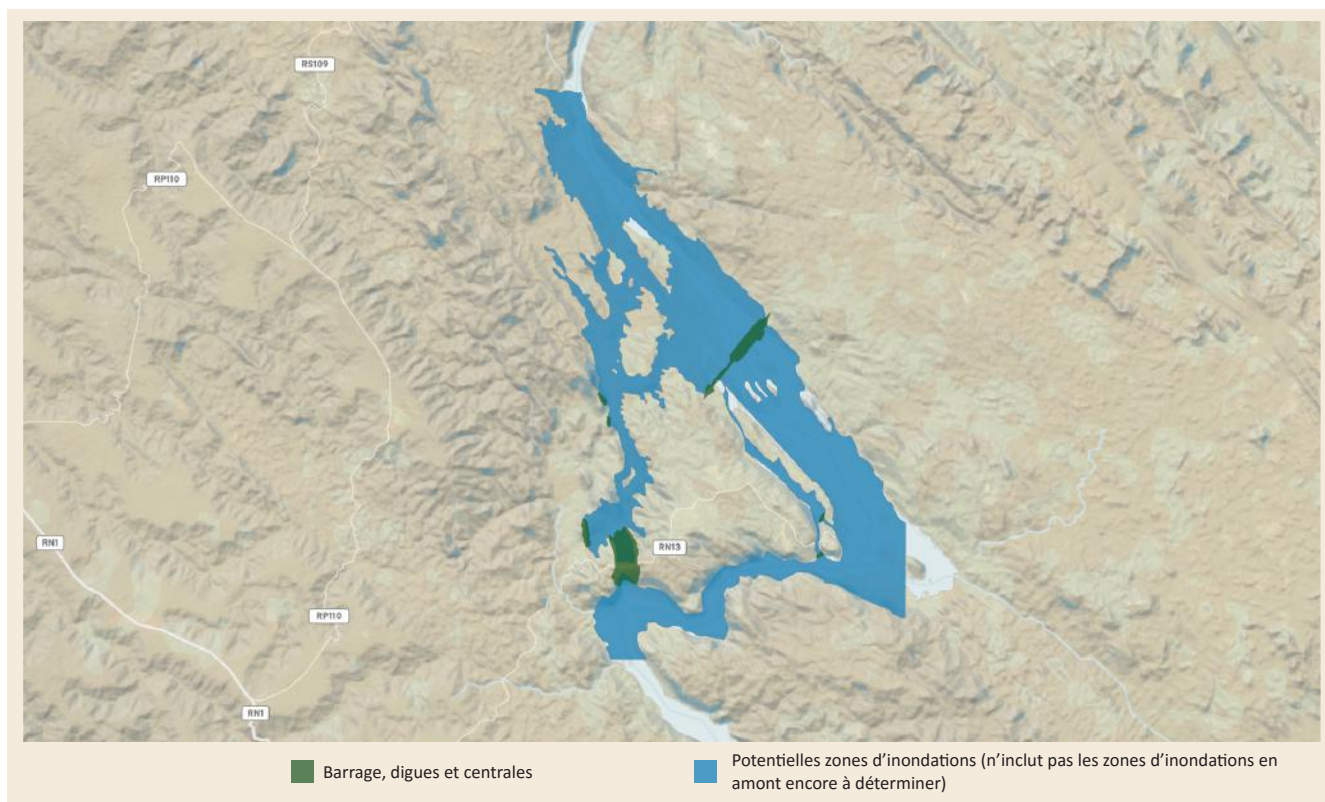
Malgré leur intérêt dans le projet, il est encore trop tôt et trop risqué pour les développeurs d'investir des sommes conséquentes pour financer des études de faisabilité et d'impact pendant la phase préliminaire de l'appel d'offres et pour soutenir l'ADEPI. Pour réduire les risques, les candidats-développeurs avaient proposé que le candidat gagnant rembourserait les frais encourus par les candidats perdants, ce qui leur aurait permis de faire des investissements plus considérables.<sup>44</sup> Mais le gouvernement congolais n'avait pas approuvé cette solution.

Ce sera donc plutôt au Congo d'accomplir les études supplémentaires – aussi bien des études hydrologiques et géologiques que celles d'impact social et environnemental – et d'orchestrer l'avancement du



### Inga III: Un projet gardé dans l'ombre

projet. Pour ce faire, un dispositif humain, technique et financier est nécessaire, d'autant plus que face à ces puissants acteurs – la principale puissance régionale, des multinationales et leurs meilleurs ingénieurs, avocats et banquiers – le Congo a tout intérêt à s'entourer, lui aussi, d'une puissante équipe pour défendre ses intérêts.







## D'une dynamique multi-acteurs vers un projet géré par la présidence

Dès le départ, les autorités congolaises ont voulu jouer la carte de l'ouverture par la mise en place de plusieurs cadres de concertations et d'échanges avec l'ensemble des acteurs concernés par ce projet. Concepteurs, bailleurs, organismes internationaux et régionaux, institutions nationales et société civile se rencontraient régulièrement pour suivre le projet et faire des propositions.

Cette approche participative, pourtant très appréciée des acteurs, changera peu à peu pour finalement migrer vers la mise en place d'une structure dépendant uniquement de la présidence congolaise.

### 2009-2015 : Une approche participative appuyée par les bailleurs internationaux

Plusieurs organisations internationales intègrent Inga III dans leur programme, y voyant un projet fédérateur pour le continent et un moteur de développement. Dans le cadre du Programme for Infrastructure Development in Africa (PIDA)<sup>45</sup>, les institutions financières internationales appuient des études techniques sur le développement des prochaines phases d'Inga et accompagnent la RDC dans le choix d'un développeur-investisseur à sélectionner.<sup>46</sup>

Dès 2009, le gouvernement associe ces organisations comme observatrices au sein du comité de pilotage pour Inga, dont les membres effectifs sont principalement des hauts fonctionnaires de l'administration congolaise.<sup>47</sup> Quelques années plus tard, la Banque mondiale et la BAD approuvent un projet de 106,5 millions de dollars, dont 80,9 millions pour Inga III et le restant pour des barrages de taille moyenne dans d'autres régions du Congo.<sup>48</sup>

L'objectif des bailleurs est tout d'abord de financer une série d'études pour compléter celles amorcées par EDF/AECOM, notamment pour confirmer la faisabilité géotechnique de projet, évaluer et tempérer

l'impact social et environnemental négatif d'Inga III, réparer les dégâts occasionnés par Inga I et II<sup>49</sup>, et mieux comprendre le marché de l'électricité pour les communautés et les petites et moyennes entreprises locales.<sup>50</sup>

Puis, la moitié du budget est allouée à la structuration juridique et financière du projet. Cela est censé inclure l'adoption de la loi Inga, la définition du mandat de l'Agence pour le développement et la promotion d'Inga (ADEPI) – qui ne verra finalement jamais le jour sous cette forme –, la conception du régime fiscal applicable au projet, et l'organisation de l'appel d'offre en tant que tel, de la sélection du concessionnaire à la conclusion des contrats d'achat d'énergie (power purchase agreements ou PPA) avec les potentiels clients.<sup>51</sup> Le but est de mieux équilibrer le rapport de force entre les candidats-développeurs et l'Afrique du Sud d'une part, et le Congo comme autorité concédante d'autre part, évitant ainsi l'expérience des contrats déséquilibrés conclus dans le secteur minier.<sup>52</sup>

Enfin, le projet vise à appuyer l'ADEPI, en payant les frais de fonctionnement, du personnel, des équipements, l'organisation d'ateliers et d'autres activités de cette entité motrice du projet.<sup>53</sup>

Pour les bailleurs, le projet n'est pas sans risques. Souhaitant éviter l'expérience des contrats opaques et les détournements de fonds observés dans le secteur extractif, ils conditionneront leur appui à certains indicateurs de bonne gouvernance et de transparence.<sup>54</sup> En novembre 2013, à la demande des bailleurs, le Premier ministre Matata Ponyo Mapon envoie ainsi une lettre de politique pour rassurer les bailleurs sur une approche gouvernementale qui se veut transparente et ouverte.<sup>55</sup> Il y promet la mise en place de l'ADEPI dans les plus brefs délais, une répartition adéquate de l'électricité en cherchant un juste équilibre entre la bancabilité du projet et les besoins de la population, une gestion de projet en mode partenariat public-privé (PPP), l'adhésion à une procédure compétitive et transparente pour la sélection du candidat-développeur, la définition d'un



## Inga III: Un projet gardé dans l'ombre

cadre fiscal et des tarifs avant le lancement de l'appel à propositions, et enfin le respect des normes sociales et environnementales.<sup>56</sup>

Dans un premier temps, le gouvernement respecte assez bien ces différents engagements. Mi 2013, le gouvernement met en place un dispositif institutionnel visant la coordination au niveau politique, technique et public :

- La Commission pour le développement du site d'Inga (Codesi), chargée de la coordination interministérielle;<sup>57</sup>
- La Cellule de gestion des projets Inga III (CGI3), constituée des techniciens du ministère des Ressources hydrauliques et Électricité en charge de l'exécution des projets<sup>58</sup>
- Le Comité de facilitation d'Inga (CFI), chargé de la supervision des travaux<sup>59</sup>

Sous l'égide de la CGI3, de nombreuses réunions se tiendront et permettront de confronter, d'une part, les principaux bailleurs de fonds, les potentiels acheteurs, les groupements candidats au développement du projet et, de l'autre, des conseillers techniques, financiers et juridiques du gouvernement pour arriver à des compromis sur les sujets centraux du projet. Le CFI, quant à lui, se réunira une dizaine de fois entre 2013 et 2015 : on y présente l'évolution du projet et on y collecte les réactions des parties prenantes dont la société civile.<sup>60</sup>

Autour de la même période, les études de préfaisabilité d'EDF/AECOM sont présentées à un public multi-acteur à Kinshasa et Matadi entre juillet et septembre 2013. Ces discussions permettent d'identifier les études supplémentaires à mener selon les candidats-développeurs, notamment sur la zone d'inondation, et de nombreux sujets techniques.<sup>61</sup> La société civile, quant à elle, y soulève des préoccupations liées aux impacts sociaux et environnementaux mais aussi à l'endettement que pourrait engendrer le projet. La CGI3, en concertation avec les bailleurs, initie alors la rédaction d'au moins 11 termes de référence pour les études d'impact social et environnemental.<sup>62</sup> Nodalis, une entreprise française spécialisée dans le conseil pour les pays émergents, élabore des propositions pour une ADEPI transparente et bien gérée et les présente pour discussion.<sup>63</sup>

Ce dynamisme multi-acteur permet d'associer des intelligences multiples et variées pour faire de ce projet controversé une réalité,<sup>64</sup> et de tenir compte des critiques les plus récurrentes tirées de l'expérience d'Inga I et II : le non-respect des droits des communautés, la dette faramineuse accumulée pendant et après la construction et les nombreux dysfonctionnements des centrales existantes.

Cette dynamique participative n'est pas sans difficulté pour un projet si grand et controversé. Ainsi, en décembre 2013, le directeur exécutif de l'Agence américaine d'aide publique, USAID, effectue une visite du site d'Inga et promet le soutien financier de son agence au projet. Le premier coup dur viendra néanmoins du Congrès américain qui, sous la pression des ONG, va insérer dans la loi des finances, en janvier 2014, une disposition selon laquelle « le secrétaire du Trésor va donner instruction au directeur exécutif de chaque institution financière internationale selon laquelle la politique des Etats-Unis est de s'opposer à tout prêt, don, stratégie ou politique qui appuie la construction d'un grand barrage hydroélectrique ». <sup>65</sup> Une décision qui va entraîner l'arrêt du soutien américain et qui, aux dires de Bruno Kapandji, chargé de mission de l'Agence pour la promotion et le développement d'Inga III (ADPI), serait à l'origine du retrait de la Banque mondiale du financement de Inga III. <sup>66</sup>

## 2015 : Prise de contrôle par la présidence

Au-delà du retrait des Etats-Unis, la collaboration entre le Congo et ses bailleurs présente d'autres difficultés. Les procédures de la Banque mondiale sont considérées comme longues, les conditions de décaissement de fonds encombrantes.<sup>67</sup> Kinshasa craint l'immixtion en faveur du consortium occidental ProInga au détriment du groupement chinois, au moment où il entretient des liens de plus en plus étroits avec la République populaire de Chine. En outre, le contrat entre le gouvernement congolais et ses trois sociétés de conseil — Orrick (juridique), Lazard (finance) and Tractebel (technique) — constitue une autre source de tension. Le gouvernement aurait ignoré les remarques des bailleurs qui considéraient



excessive la rémunération des conseillers. Selon Jeune Afrique, le contrat prévoyait des frais à hauteur de 18 à 25 millions de dollars.<sup>68</sup>

Au cours de l'année 2015, la présidence de la République mettra en place des institutions parallèles à celles érigées dans le cadre des projets de coopération avec les bailleurs. Au mois d'avril, malgré l'existence de la Codesi, elle installera une structure informelle appelée Comité Inga et composée de représentants de la présidence et de la primature.<sup>69</sup> L'objectif semble de contrôler le coordonnateur de la CGI3 jugé trop proche des institutions financières internationales<sup>70</sup> et soupçonné d'être prêt à cautionner les injonctions et conditionnalités de ces dernières.<sup>71</sup> Ceci contribuera à la confusion et à la frustration des bailleurs de fonds.<sup>72</sup>

Après la phase des institutions parallèles vient celle de la dissolution des institutions créées deux ans plus tôt et de la prise de contrôle par la présidence. En octobre, cette dernière ira au bout de sa logique en instituant l'ADPI-RDC – du même nom que la première agence mais avec un nouvel acronyme – placée sous sa tutelle exclusive, ramenant Inga à un cercle de décision très restreint.<sup>73</sup> Le même jour, Joseph Kabila, alors chef de l'Etat, nomme l'ancien ministre de l'Energie Bruno Kapandji Kalala chargé de mission pour cette institution. Il a rang de ministre. Le président dissout la CGI3, qui était le précurseur de l'ADPI.<sup>74</sup> Le CFI devient également non opérationnel fin 2015.

Le personnel de la CGI3, quant à lui, est principalement muté vers l'Unité de coordination et de management (UCM) des projets du ministère de l'Energie et des Ressources hydrauliques,<sup>75</sup> qui sera chargé de presque tous les projets appuyés par les bailleurs, sauf Inga III.<sup>76</sup> Les deux institutions, l'ADPI et l'UCM, s'adresseront simultanément mais séparément aux bailleurs pour financer leur fonctionnement. C'est de loin l'UCM, dirigée par l'ancien coordonnateur de la CGI3, Maximilien Munga, qui l'emporte dans cette quête de fonds.<sup>77</sup>

D'après Bruno Kapandji, le chargé de mission de l'ADPI et Henri Makap, le directeur provincial opérationnel d'Inga I & II 2016, le contrôle exclusif du projet par la présidence de la République est l'expression de la souveraineté de la RDC en tant qu'Etat apte à lever librement toute option stratégique sans être influencé par des puissances étrangères.<sup>78</sup>

Si le but était d'écarter l'influence des bailleurs de fonds traditionnels, il est effectivement atteint. En mars 2016, le vice-président de la Banque mondiale adresse une lettre au ministre des finances du Congo, Henri Yav, et au chargé de mission de l'ADPI, Bruno Kapandji, expliquant que la création de l'ADPI sous la tutelle de la présidence ne permet plus à la Banque d'adjuger des marchés et de décaisser des fonds, à moins qu'il y ait un amendement de l'accord de subvention.<sup>79</sup> A défaut de réponse à sa lettre, la Banque mondiale finira par suspendre son projet, puis l'annuler.<sup>80</sup>

Cette raison qui ne convainc pas Bruno Kapandji, à la tête de l'ADPI depuis octobre 2015. Le chargé de mission attribue, lui, cette rupture essentiellement à la position américaine relative aux grands barrages hydroélectriques, mais aussi au refus du gouvernement congolais de laisser la Banque mondiale prendre le leadership d'un projet aussi important pour la RDC et pour l'Afrique.<sup>81</sup> Bruno Kapandji nous a confié que cette quête de leadership était inacceptable pour les partenaires africains. Selon lui, le Congo se serait inspiré de l'Ethiopie qui, pour la construction de son grand barrage de la Renaissance, avait institué une agence dépendant directement du chef de gouvernement. Il en est de même du grand projet égyptien sur le canal de Suez, placé à l'époque sous l'autorité du président Nasser.<sup>82</sup>

La position de la Banque africaine de développement (BAD) est plus ambiguë. Selon le patron de l'ADPI, la BAD continuerait à appuyer le projet, notamment à travers le financement de la mise à jour des études de faisabilité par EDF en 2016 et en 2017.<sup>83</sup> Toutefois, ces études s'avèrent quelque peu obsolètes, au vu des évolutions du projet décrites plus bas. Par ailleurs, la BAD semble avoir accordé la priorité aux autres volets de son projet, se limitant à des décaissements assez minimaux pour Inga III.<sup>84</sup> Seuls les consultants, comme Orrick, recevraient encore quelques financements.<sup>85</sup>



## 2016-2018 : absence de fonds affectant sévèrement la gestion du projet

Le retrait des bailleurs multilatéraux a entièrement transformé la dynamique du projet. L'ADPI est vite confrontée à des problèmes financiers et techniques qui bloquent l'avancement de l'appel d'offre et la réalisation des études à mener. Contrairement aux anciennes structures qui avaient fait preuve d'ouverture, l'Agence se replie sur elle-même, coupant les interactions avec les autres institutions ainsi qu'avec le public. Les informations sur l'évolution du projet sortiront désormais au compte-goutte.

### Manque de moyens

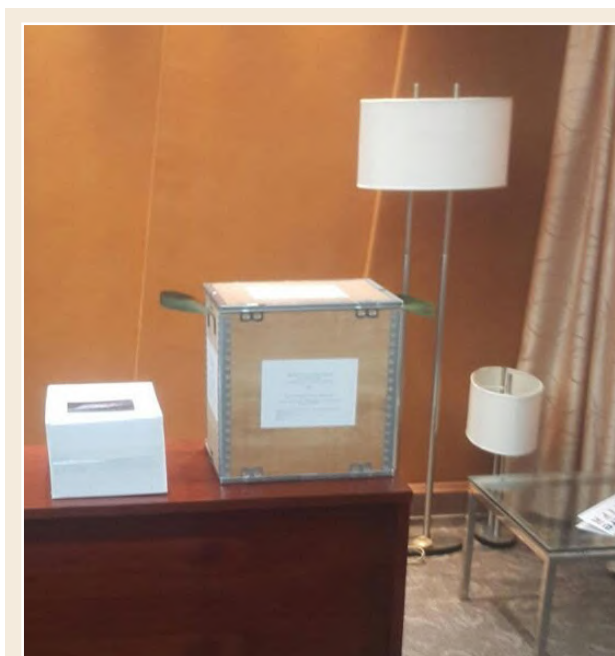
L'ADPI devait émaner du budget des bailleurs de fonds, qui avaient prévu au moins de 21,4 millions de dollars pour son fonctionnement, son staff et ses conseillers externes<sup>86</sup> et ce, sans compter l'appui juridique et financier externe pour l'élaboration des documents juridiques, à l'instar de la loi Inga et du contrat de collaboration exclusive avec le développeur.

La présidence de la République n'a pas compensé la lacune ainsi créée, le gouvernement étant peu encouragé à allouer un budget considérable à une structure dont il est exclu. En 2017, la Gécamines, qui ne joue pas de rôle officiel dans le projet Inga, verse environ 200 000 dollars à l'ADP, comme bouée de secours, pour son fonctionnement.<sup>87</sup>

Avant de pouvoir procéder à l'analyse des offres soumises et de poursuivre le dialogue avec les candidats, l'ADPI finit par solliciter de la part des deux consortiums l'autorisation d'utiliser les primes qu'ils avaient versées à l'Etat au moment de la soumission de leurs offres en octobre 2016 : 3 millions de dollars au total.<sup>88</sup> En juin 2018, l'ADPI sollicitera à nouveau aux deux consortiums la « prise en charge des financements des coûts du processus de sélection supportés par l'ADPI-RDC et ses conseillers Orrick Tractebel et Lazard ». <sup>89</sup> Les deux consortiums semblent avoir accepté cette requête, tout en précisant que cet appui devra être remboursé ultérieurement.<sup>90</sup>

En d'autres termes, l'ADPI demanderait à présent

l'appui financier à ceux avec qui elle est supposée négocier en toute indépendance, et ce après avoir écarté l'appui des bailleurs par crainte d'interférence étrangère et atteinte à la souveraineté. Ceci affecte directement son pouvoir de négociation et risque de mener au type d'accord déséquilibré que les bailleurs



Les deux propositions soumises pour Inga 3

avaient dit vouloir éviter. L'ADPI n'a pas répondu à nos questions sur ce sujet.

Si elle parvient ainsi à lever de maigres moyens pour son propre fonctionnement, il n'en est pas de même pour les multiples études que la Banque mondiale comptait appuyer. Le panel de neuf experts en sécurité des barrages recruté est reparti sans travailler faute de financement.<sup>91</sup> Le lancement des études sociales et environnementales est suspendu sine die, ce qui n'a pas empêché le gouvernement à signer l'accord de développement exclusif avec les groupements Chine Inga III et ProInga.

Plusieurs ONG craignent que le projet se réalise sans que l'impact sur l'environnement soit étudié et pris en compte. La loi cadre sur la protection de l'environnement demande pourtant que des études d'impact soient menées avant l'attribution d'une concession.<sup>92</sup> Toutefois, les deux consortiums ne sont,



pour l'instant, que des « concessionnaires pressentis ».

### Manque de communication et de transparence

Une autre conséquence malheureuse est que la dynamique participative et interministérielle du départ est quasi inexistante dans le contexte actuel de l'ADPI.

La Constitution de la RDC stipule que l'énergie relève de la compétence du gouvernement central ;<sup>93</sup> l'attribution des compétences aux ministres en 2017 alloue le développement du potentiel de production de l'électricité au ministre de l'Energie et des Ressources hydrauliques.<sup>94</sup> Pourtant, la primature, qui avait pris la direction du projet, est pratiquement exclue de la prise de décision et le ministère sectoriel se trouve également marginalisé. Les structures techniques ont aussi été supprimées. Il en est ainsi du CFI et de la Codesi.

Les propositions soumises par les Chinois et les Espagnols fin 2016 seront évaluées lors d'une retraite restreinte dans la province du Kwilu. Seuls l'ADPI, des représentants des cabinets Orrick (expert juridique), Tractebel (conseiller technique) et Lazard (conseiller financier), ainsi quelques autres invités auraient été conviés.<sup>95</sup> L'atelier s'est ainsi tenu en l'absence des autres parties prenantes, dont le secteur privé et la société civile. D'après des sources concordantes, les autorités de régulation du secteur et celles en charge des marchés publics n'étaient pas non plus associées à ce processus.<sup>96</sup> En conséquence, la sélection du candidat développeur repose à présent sur des critères inconnus du public.

Ainsi, pendant la phase cruciale de sélection du développeur, le projet Inga sera géré par une poignée d'individus. Le chargé de mission Bruno Kapandji, nommé par Ordonnance présidentielle avec rang de ministre, répond directement de la présidence de la République.<sup>97</sup> Celle-ci est représentée au moment de la création d'ADPI par un seul homme, le directeur de cabinet du chef de l'Etat, Néhémie Mwilanya Wilondja, lui-même ne répondant que du président de la République, sans contrôle gouvernemental ni parlementaire. Dans la pratique, ce n'est que Bruno Kapandji qui travaille de manière quotidienne sur ce projet, entouré de quelques conseillers.<sup>98</sup>

Il est difficile de concevoir comment un homme seul, aussi compétent soit-il, puisse gérer un dossier aussi complexe, technique et important pour le pays, surtout face aux Etats plus puissants de la région et des développeurs dont le chiffre d'affaires dépasse de loin le budget du Congo.<sup>99</sup> Pour l'ADPI, le mode de gestion du projet ne pose aucun problème, en dépit de quelques difficultés financières liées à la situation politique de ces dernières années. Grâce à l'appui de la BAD et le soutien financier de cette dernière à trois cabinets conseils partenaires, l'ADPI estime qu'elle est en mesure d'assumer pleinement sa mission, que son personnel est régulièrement formé et que les trois cabinets l'accompagnent tout au long du processus.<sup>100</sup>

Depuis janvier 2018, la présidence de la République a partiellement remédié à cette situation en créant un conseil stratégique interministériel chargé de superviser l'ADPI.<sup>101</sup> Nous n'avons pu récolter des preuves de son intervention, le gouvernement demeurant absent lors des négociations majeures en 2018.<sup>102</sup>

### Manque d'adhésion de la société civile et du parlement

Le public congolais, à travers notamment la société civile qui avait assisté aux présentations du projet en 2013 et qui avait été associée aux avancements des travaux au sein du Comité de facilitation d'Inga, est désormais tenu à distance. Durant plusieurs années, des appels au dialogue resteront lettres mortes.<sup>103</sup> A partir de début 2017, plusieurs groupes de la société civile multiplieront ainsi les appels au moratoire du processus de recrutement du développeur ; une coalition d'organisations en vient même à lancer une campagne « Non à Inga ».<sup>104</sup> Une rare rencontre publique entre le chargé de mission Bruno Kapandji et la société civile organisée par le Centre pour le développement du Congo, le 6 novembre 2018, n'a pas permis d'atténuer ce sentiment d'exclusion et la mobilisation croissante contre le projet.<sup>105</sup>

Un même rejet est visible au niveau du parlement congolais. Les promoteurs d'Inga attendaient du législateur qu'il adopte la loi Inga, un « régime juridique attractif, lisible et adapté aux pratiques internationales ainsi qu'aux enjeux et dimensions de Grand Inga ».<sup>106</sup> Lorsque le ministre de l'Energie et des Ressources hydrauliques tente d'introduire le

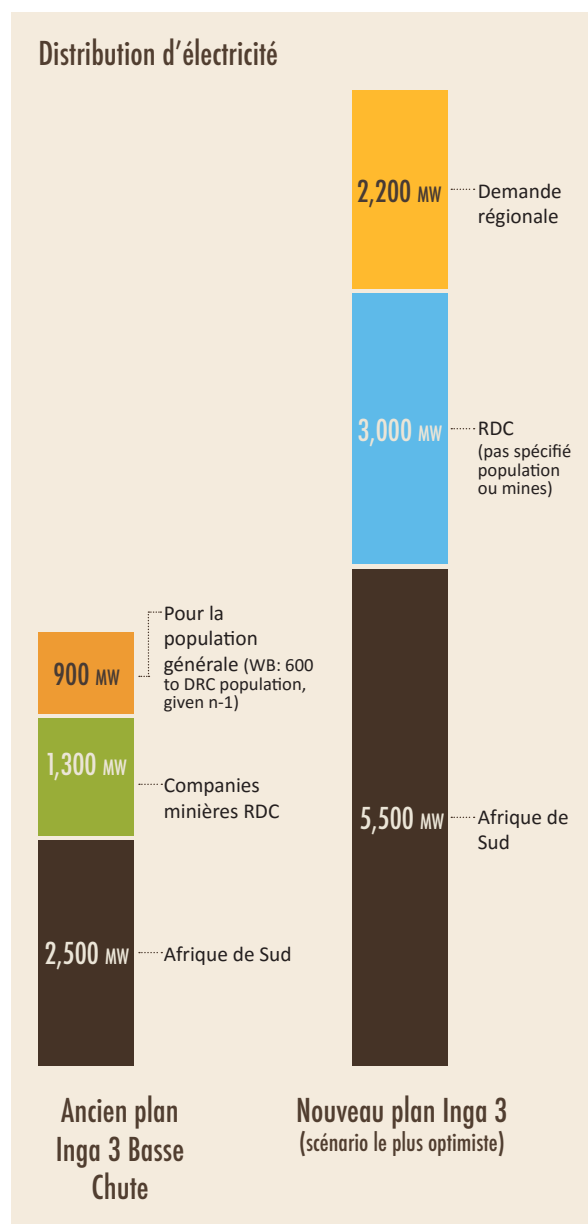


## Inga III: Un projet gardé dans l'ombre

projet de loi à l'Assemblée nationale en mars 2018, celui-ci est rejeté en bloc quelques jours plus tard, avant même d'être traité sur le fond. Les députés ne voient en effet plus l'utilité d'une loi spéciale, estimant qu'il ne faut pas accorder de régime privilégié et dérogatoire au régime commun prévu par la loi sur l'électricité de 2014.<sup>107</sup> Le ministre a regretté le rejet du projet de loi qui, selon lui, est requis par le traité avec l'Afrique du Sud.<sup>108</sup> « Il faut beaucoup d'informations aux députés nationaux, » a-t-il reconnu. « Je crois que c'est un travail pédagogique. Soyez sûrs que nous y reviendrons. Parce que ce projet doit être réalisé. »<sup>109</sup>

Sans attendre ce « travail pédagogique », le sénateur Siluvangi Lumba introduit une proposition de loi au Sénat en février 2018, avant même que le rejet du projet de loi introduit à l'Assemblée nationale.<sup>110</sup> Le nouveau texte est plus sommaire que celui déposé par le ministre de l'Énergie et des Ressources hydrauliques et ne semble pas être outillé pour fournir le cadre juridique robuste dont les investisseurs auraient besoin.<sup>111</sup> Au moment de la publication de ce rapport, cette proposition de loi est toujours sur la table du nouveau parlement issu des élections du 30 décembre 2018.

Pour ADPI, certaines ONG ne sont pas des partenaires fiables car elles adoptent des attitudes idéologiques contre le projet de Inga III pour répondre à l'exigence de leurs bailleurs. L'Agence considère en outre que si les réunions des cadres de concertation avec les acteurs de la société civile ne sont plus organisées, c'est simplement parce qu'il n'y a plus de financement de la Banque mondiale pour cette fin.<sup>112</sup>





## Coup de théâtre : fusion des consortiums chinois et occidental

Si le retrait de la Banque mondiale permettait au Congo de s'assurer un leadership sur Inga III et d'avoir le libre choix de l'opérateur, des circonstances non prévues sont venues compliquer la donne. Au moment de la remise des offres, l'ADPI s'est en effet retrouvée dans une situation qu'elle pouvait difficilement anticiper : plutôt que d'être à même de sélectionner l'un des candidats, elle n'a eu d'autre choix que celui de solliciter une fusion des deux consortiums. Bien qu'il n'y ait probablement pas eu d'autres solutions, cet état de fait viendra exacerber le rapport de force déséquilibré entre le Congo et les potentiels développeurs.

### Vers un consortium unique

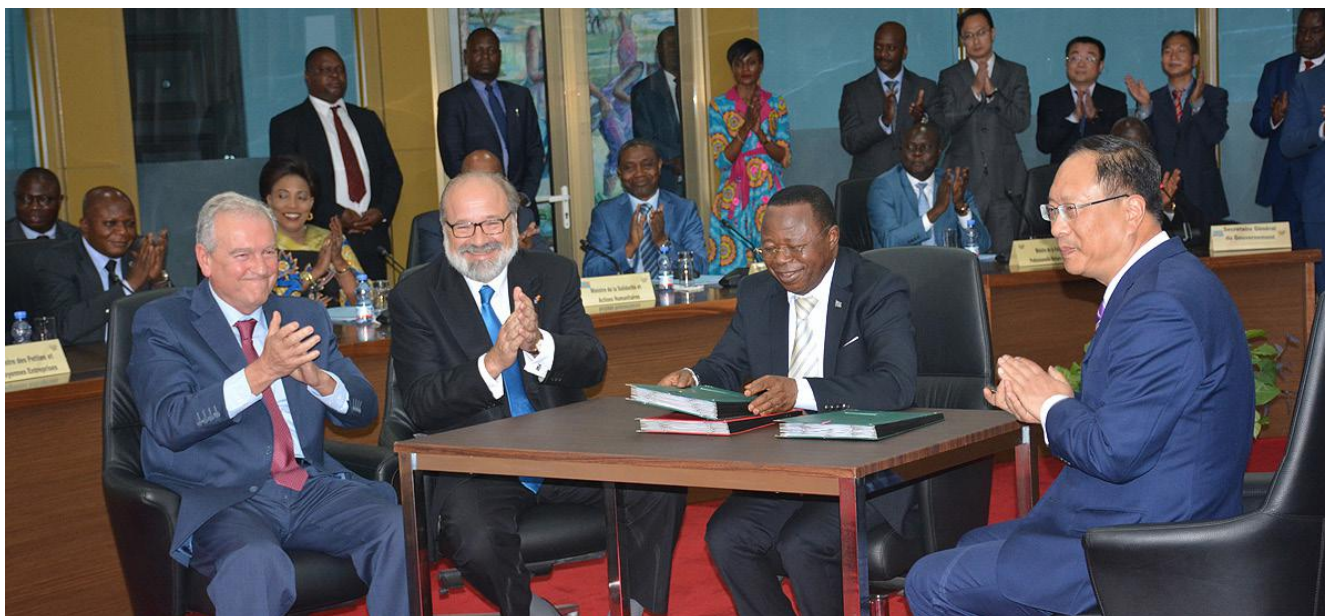
A l'issue des sessions d'analyse des dossiers à Kwilu, l'ADPI appellera en juin 2017 les deux consortiums – ProInga et le groupement Chine d'Inga III – à remettre une offre conjointe « en considération de leurs dossiers de réponse, des enjeux du projet et des développements pertinents du marché et de la demande ». <sup>113</sup>

Cette décision en étonnera plus d'un, au regard du

profil très différent des deux consortiums et des indices qui montraient un certain penchant des autorités congolaises en faveur du consortium chinois. <sup>114</sup> Le patron de l'ADPI avait notamment vanté les prouesses des entreprises chinoises qui pouvaient, selon lui, réaliser le projet en quatre ou cinq ans, comparés aux six années prévues par les concurrents. <sup>115</sup> On se souvient aussi de la visite médiatisée du président Joseph Kabila, en septembre 2015, en Chine pour visiter le barrage de Trois Gorges, s'affichant aux côtés des hauts fonctionnaires chinois. <sup>116</sup>

Pourquoi ce revirement ? Certains observateurs ont voulu y voir un geste géopolitique, visant à plaire tant aux Occidentaux qu'aux Chinois, par un pouvoir en quête d'alliés internationaux à un moment où sa légitimité était remise en question. Pourtant, la vraie raison de la demande de fusion est vraisemblablement d'ordre technique et financier.

En effet, les deux consortiums ont semblé s'accorder sur un point : Inga III Basse chute de 4,8 GW, tel que proposé par les études d'EDF et AECOM financées par la BAD, ne permettait pas de concevoir un projet économiquement viable. <sup>117</sup> Face à cette donne, la réaction des consortiums diverge.





## Inga III: Un projet gardé dans l'ombre

Le groupement Chine d'Inga III se décourage du projet et ne soumet pas de réelle offre. Il se limite à une proposition concrète en vue de la révision des paramètres de l'appel d'offre.<sup>118</sup> Le consortium ProInga, quant à lui, se lance dans un tout nouveau design pour la prochaine phase d'Inga : un projet d'une capacité installée pouvant aller jusqu'à 12,8 GW, soit quasiment le triple de ce qui était prévu dans l'appel d'offre.<sup>119</sup> L'offre contiendra des modèles financiers, des propositions de structuration juridique et près de 800 pages de plans techniques détaillés,<sup>120</sup> élaborés par une centaine d'ingénieurs dont ceux du puissant groupe d'ingénierie américain MWH, qui avaient impressionné les autorités congolaises lors de discussions préalables en 2015.<sup>121</sup>

Si la proposition de ProInga avait l'air plus solide, pourquoi donc exiger que le consortium fusionne avec son concurrent chinois ? C'est là qu'intervient la dimension financière. La capacité des entreprises chinoises à lever les fonds, notamment auprès des banques étatiques comme Exim-Bank of China, est jugée indispensable à la réalisation du projet.<sup>122</sup> Même l'offre espagnole partait déjà du principe selon lequel plus de la moitié des financements proviendrait de la Chine.<sup>123</sup>

Si la fusion répond à une exigence technique et financière, elle engendre néanmoins de nouveaux défis. En effet, les deux consortiums ont des visions et modes opératoires bien distincts. ProInga opère sous une logique principalement privée. Même si, financièrement, il compte s'appuyer sur des fonds propres, des prêts privés et un financement public concessionnel, ce consortium occidental perçoit l'investissement comme un projet autonome dont l'opération devra générer un rendement suffisant. En d'autres termes, il suit une logique de marché et décidera d'aller de l'avant sur base de calculs de rendement interne de la société de projet (Special Purpose Vehicle ou SPV).

Le groupement Chine d'Inga, pour sa part, opère plutôt selon une logique étatique, où les financiers principaux à convaincre sont le gouvernement et le système bancaire public chinois, notamment EximBank of China. L'intérêt étatique chinois est tout autant celui d'octroyer un marché de construction gigantesque au profit d'entreprises étatiques chinoises et un mécanisme permettant d'accroître leur influence dans un pays stratégique pour l'approvisionnement de l'industrie chinoise en matières premières, que de s'accaparer du marché de l'énergie en tant que tel.

## Négociations laborieuses

Cette différence d'approche mènera à des négociations laborieuses et entraînera des retards dans la remise de l'offre conjointe que l'ADPI espérait recevoir fin 2017. Le 22 décembre 2017, à l'issue de longues discussions à Pékin, les deux groupements remettront ce qu'ils appellent une « offre optimisée » commune.<sup>124</sup> En réalité, il s'agit d'une lettre dans laquelle les parties disent être d'accord sur quelques points clés : la puissance du projet (au moins 10 GW), la période requise pour la construction (7-8 ans) et le coût plancher (plafond) de l'électricité générée (0,03 dollar par kW/h).<sup>125</sup>

La lettre promet aussi que les consortiums remettront « incessamment » une série d'annexes, dont la proposition technique, le modèle financier et un projet de convention de collaboration exclusive.<sup>126</sup> Si celles-ci seront finalement remises au courant de premier semestre 2018, elles ne suffiront pas pour satisfaire l'ADPI, qui préfère les qualifier de « courrier conjoint » plutôt que d'offre à part entière.<sup>127</sup> Par ailleurs, l'ADPI s'oppose à la proposition des investisseurs de ne formaliser le consortium conjoint et définir la liste des travaux préliminaires qu'après la signature de la convention de collaboration exclusive.<sup>128</sup> Devenant de plus en plus impatiente, l'Agence convoquera en juin 2018 une série de réunions au cabinet d'Orrick à Paris.<sup>129</sup>

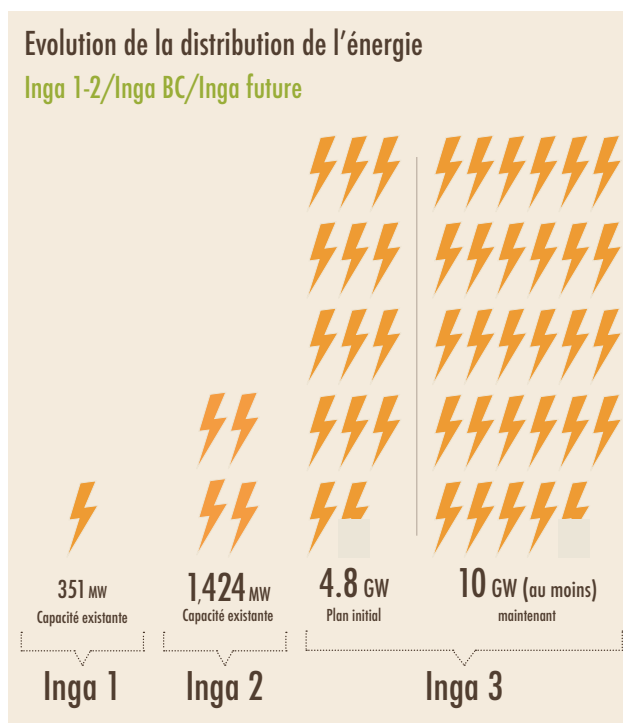
A l'issue de ces séances de travail, toutes les parties se mettront d'accord sur certains paramètres clés :<sup>130</sup> le projet aura une capacité installée d'au moins 10 GW dont la moitié pour l'Afrique du Sud ; le projet impliquera la fermeture du fleuve Congo ; le prix maximal du kilowattheure sera de 2,55 centimes de dollars.<sup>131</sup> En octobre 2018, les parties signent l'Accord de développement exclusif, qui se limite en réalité à fixer une date limite pour la soumission de l'offre conjointe (le 10 novembre 2018) et d'un calendrier pour les prochaines étapes.

L'offre sera effectivement remise en novembre 2018 et se conforme, dans les grandes lignes, aux paramètres fixés lors de la réunion de Paris (voir encadré).





Pour arriver au bouclage financier et technique, il faudra compter environ deux ans à partir de la signature de la Convention de collaboration exclusive. Celle-ci était prévue pour fin 2018 mais elle n'a toujours été signée à ce jour. Les travaux de construction d'Inga III eux-mêmes prendront 8 ans. Par conséquent, on ne devrait pas s'attendre à la réalisation finale d'Inga III avant 2028.



## Conception 2018 du projet Inga III<sup>132</sup>

### Aspects techniques de la centrale

#### Capacité installée

Au moins 10GW ; vraisemblablement 11.05 MW.<sup>133</sup> Ceci s'aligne donc plus avec la proposition de ProInga (12.8 GW) que celle d'EDF et AECOM (4.8 GW). La répartition d'au moins 10 GW serait comme suit :

- 5 GW pour la République d'Afrique du Sud
- 3 GW pour la République Démocratique du Congo (sans préciser combien pour l'industrie minière et combien pour la population générale)
- 2 GW pour les autres pays de la région

#### Turbines

13 turbines Francis de 850 MW. En d'autres termes, chaque turbine aura une puissance équivalente à 2.5 fois la capacité totale d'Inga I.

#### Energie annuelle produite

~88.65 Twh.

Ceci ferait de Inga III le troisième site hydroélectrique le plus productif au monde, après Trois Gorges en Chine (100+ Twh in 2018)<sup>134</sup> et Itaipu sur la frontière du Brésil et de Paraguay (~96.6 Twh en 2018).<sup>135</sup>



## Aspects techniques du barrage

**Localisation du barrage** Plusieurs options possibles entre Kianda et Fwamalo

Contrairement aux conceptions précédentes qui ne prévoyaient qu'une déviation partielle de la rivière, ce barrage impliquerait la fermeture de la rivière dès la prochaine phase du Grand Inga.

**Hauteur du niveau d'eau au barrage (normal pool level)** Plusieurs niveaux sont considérés, situés entre 190 et 205 mètres, avec une proposition préliminaire de la plus haute option. Ce « normal pool level » de 205 mètres aura un impact environnemental plus conséquent et nécessiterait un accord politique avec le Congo-Brazzaville puisque le fleuve y sortira à certains endroits de ses berges.

Inga III constituerait, comme prévu avant, une prochaine phase du projet Grand Inga qui n'est pas remis en question, mais changera de forme et de localisation suite à cette nouvelle conception.

Inga I et II pourront continuer à opérer mais encourraient une perte de 1100Gwh par an, l'équivalent de ce que produit une des 8 turbines de Inga II actuellement.

## Aspects financiers

**Investissement requis pour la production (hors évacuation et transport de l'électricité)**

- Investissement matériel (excl. frais financiers) : \$10,467 milliards
- Utilisation totale des fonds : \$13,9 milliards

Dans la lettre de décembre 2017, le prix plancher était plafonné à \$0,03 par kW/h au poste d'Inga – hors taxes et hors 'autres frais', notamment de transport.<sup>136</sup> Bien qu'il s'agisse d'un prix assez compétitif, il représente le double du tarif initialement proposé par ProInga<sup>137</sup>, suggérant une pression à la hausse de la part du groupement Chine d'Inga. Dans les discussions ultérieures, ce prix sera revu à \$2,515 centimes par kW/h.

<b>Taux de rendement interne :</b>	19%
<b>Période d'amortissement du projet</b>	18 ans
<b>Coût moyen de la dette à porter par la société de projet :</b>	6.4%
<b>Rapport dette / fonds propres :</b>	80/20

## Calendrier du projet

**Signature d'un accord de développement exclusif à la suite duquel la phase de développement démarrera:**

- Réalisation de travaux préparatoires par le gouvernement : renforcement du port de Matadi, et renforcement de la route Matadi – Inga. La construction du port en eau profonde à Banana comme prévu initialement n'est plus mentionnée.
- Réalisation de travaux complémentaires par le consortium conjoint : études techniques, études sociales et environnementales, négociation des contrats d'achat d'électricité, négociation de la convention de concession avec l'Etat, et mobilisation de fonds.
- Résultat : bouclage financier
- Temps requis : 18 mois selon les estimations optimistes<sup>138</sup>

**Phase de construction : (après closing financier)** Temps requis pour la construction: 64 mois (mise en service de la première turbine) + 24 mois (finalisation)



## Un projet encore à consolider

Tout ceci suppose que les promoteurs d'Inga parviennent à mobiliser le financement nécessaire. Rien que les travaux de développement (avant la construction d'Inga III en soi) sont estimés entre 200 millions et 250 millions de dollars, soit 65 à 80 millions de dollars pour les travaux complémentaires, c'est-à-dire les études supplémentaires et la conclusion d'accords juridiques, et 150 à 170 millions pour les travaux préparatoires, c'est-à-dire la construction d'infrastructures routières et portuaires requises pour démarrer la construction.<sup>139</sup>

### Pas d'Inga III sans support financier

L'ADPI et les investisseurs espèrent qu'au moins une partie de ces coûts pourront être supportés par les institutions financières internationales. Peu après les réunions de Paris, le président de la BAD a reçu, à Abidjan, une délégation de l'ADPI et a accepté une rencontre avec les candidats-développeurs au mois de juillet 2018.<sup>140</sup> La BAD s'est tenue discrète ces dernières années, non seulement en raison du retrait de la Banque mondiale mais aussi à cause de la reconfiguration radicale d'Inga III vis-à-vis des études qu'elle avait financées.<sup>141</sup> L'objectif de la réunion était donc de présenter le nouveau projet de 10+ GW proposé par les développeurs.

Plus grand encore sera le défi de mobiliser plus de 10 milliards de dollars pour le projet lui-même. Il sera quasiment impossible de mobiliser un tel financement en l'absence du principal client porteur : l'Afrique du Sud. Les engagements de l'Afrique du Sud vis-à-vis d'Inga III sont valables jusqu'en mars 2025, date d'expiration du traité qui la lie au Congo. Si d'ici-là, l'Afrique du Sud parvient à signer un contrat d'achat d'électricité (power purchase agreement ou PPA), il sera automatiquement prolongé.<sup>142</sup> Juridiquement, le Congo a donc encore beaucoup de temps pour parvenir à faire décoller le projet.

### Pas d'Inga III sans consommateurs

En décembre 2018, à quelques jours de l'élection présidentielle et après de houleux débats au Parlement sud-africain sur le bien-fondé d'une sécurité énergétique basée sur Inga,<sup>143</sup> le ministre de l'Energie de l'Afrique du Sud, Jeff Radebe, confirmera non seulement l'intérêt initial de son pays au projet Inga III, mais aussi l'intérêt d'obtenir 2 500 MW supplémentaires, ramenant la quantité totale allouée à l'Afrique du Sud à 5 000 MW sur les 11 050 MW prévus. Dans une lettre à Bruno Kapandji, chargé de mission ADPI, le ministre sud-africain liste quelques conditions : un prix à la sortie d'Inga ne dépassant 3 centimes le kilowattheure, l'obtention d'approbations internes, ...<sup>144</sup> L'Afrique du Sud se positionne ainsi non seulement comme le principal acheteur de l'électricité d'Inga III mais aussi comme un important distributeur, comptant vendre une partie de sa quote-part aux autres pays de la sous-région, notamment en Zambie et au Zimbabwe.<sup>145</sup> L'objectif serait de limiter le risque que poserait des lignes de transmission qui passeraient au-dessus des citoyens zambiens et zimbabwéens sans qu'ils ne puissent bénéficier de l'électricité en transit vers le sud.



## Inga III: Un projet gardé dans l'ombre

Or cet enthousiasme pour Inga III est loin de faire l'unanimité. Fin 2018, lors des dernières révisions du Integrated Resource Plan, qui résume la stratégie de génération d'électricité pour l'Afrique de Sud, la commission énergie du Parlement sud-africain a émis des doutes sur la faisabilité du projet et sur la garantie que celui-ci serait prêt dans les délais. Dans leurs recommandations finales, les parlementaires sud-africains recommandent « de considérer des alternatives pour remplacer les 2 500 MW au cas où le projet Grand Inga ne sera pas opérationnel dans les temps. »<sup>146</sup> Dans la discussion au Parlement, un officiel du ministère de l'Énergie a avoué que l'électricité d'Inga serait plus chère par kWh que les autres sources d'énergie disponibles en Afrique de Sud.<sup>147</sup> Plusieurs organisations non-gouvernementales sud-africaines ont demandé au gouvernement de leur pays de ne pas acheter le courant d'Inga.<sup>148</sup>

D'autres alternatives pourraient en effet faire surface et rendre la piste d'Inga III obsolète pour les Sud-Africains. En pleine ébullition, le secteur de l'énergie en Afrique du Sud est aujourd'hui dominé par une variété des sources de production de l'énergie en croissance spectaculaire depuis 2014. Le gouvernement sud-africain a soutenu près de 100 projets d'énergie renouvelable et un plan prévoyant d'augmenter l'énergie renouvelable à 21% de l'énergie nationale d'ici 2030<sup>149</sup>, grâce à sa politique d'achat de l'électricité auprès des producteurs indépendants.<sup>150</sup> Sous la nouvelle présidence de Cyril Ramaphosa, le ministre sud-africain de l'Énergie a relancé le processus de développement par des opérateurs privés. Une approche bloquée pendant les dernières années du mandat du président Jacob Zuma.<sup>151</sup>

Malgré la crise d'électricité qui a frappé l'Afrique du Sud au début de 2019, le développement de ces alternatives devrait rendre obsolète la nécessité de recourir à Inga. Bien plus, en 2015, le pays a commencé à exporter son électricité et compte même parmi ses clients les miniers de la RDC, alors que c'est l'inverse qui était supposé se produire.<sup>152</sup>

Ces mêmes miniers, qui ne se sont jamais formellement engagés à se procurer l'énergie d'Inga III<sup>153</sup>, n'hésiteront pas à développer eux aussi leurs propres solutions à proximité de leurs sites de cuivre et de cobalt pour combler plus

rapidement le déficit énergétique. D'ailleurs, les sociétés assez grandes pour s'engager dans des PPA sur une durée suffisamment longue pour un projet tel Inga III, se sont déjà lancées dans cette voie. China Molybdenum, qui contrôle le plus important projet minier du pays (Tenke Fungurume Mining), a investi dans la réhabilitation de la centrale de Nseke (260 MW) et étudie la possibilité de développer un nouveau site dans l'ancienne province du Katanga, selon l'un de ses experts techniques. Glencore, qui opère dans deux des trois plus grands projets cuprifères du Congo (Kamoto Copper Company et Mutanda Mining), s'est déjà engagé à investir près de \$400 millions dans la réhabilitation d'Inga I et II, en réhabilitant plus de 300 MW. Les cuprifères du Congo (Kamoto Copper Company et Mutanda Mining), s'est déjà engagé à investir près de 400 millions de dollars dans la réhabilitation d'Inga I et II, en réhabilitant plus de 300 MW.<sup>154</sup> Quant au groupement d'entreprises chinoises, qui pilote le fameux projet « minerais-contre-infrastructures », il a acquis la concession de Busanga de 240 MW, à moins de 100 km de ses sites miniers à Kolwezi, et en a entamé le développement.<sup>155</sup>

Enfin, Ivanhoe et Zijin, qui s'appêtent à exploiter la nouvelle mine de Kamoia et Kakula, ont été en négociations depuis plusieurs années pour le développement de Nzilo II/III, toujours dans l'ex-province du Katanga.<sup>156</sup> Un autre projet en gestation est celui de Sombwe, dépassant là encore jusqu'à 150 MW d'énergie supplémentaire dans l'ex-province du Katanga.<sup>157</sup>

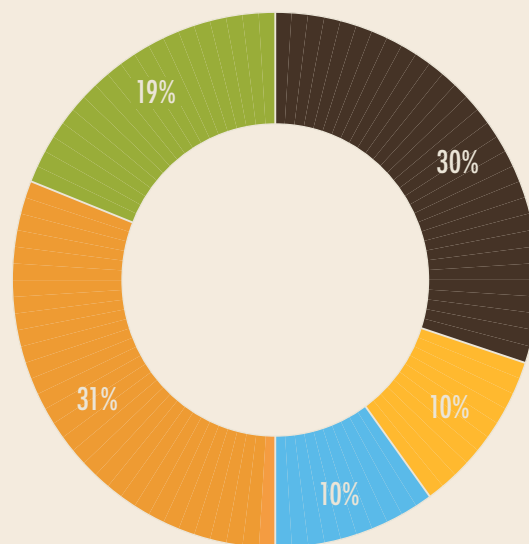
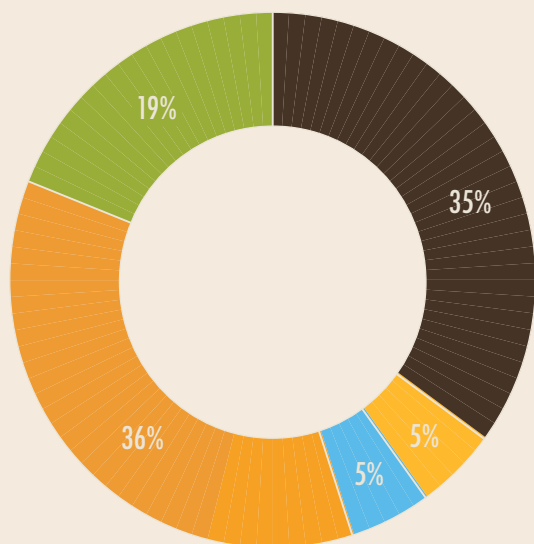
A toutes ces difficultés s'ajoute le contexte politique congolais avec l'arrivée d'un nouveau pouvoir qui, tout en reprenant le discours du développement du potentiel de Inga, paraît encore hésitant dans sa volonté de continuer dans la même voie que les autorités précédentes.



### Répartition des capitaux pour le fond commun de créance (SPV)

- Pour le **Gouvernement de la RDC** : 5% du SPV gratuit et jusqu'à 10% de plus par rapport à sa valeur comptable nette en option
- Pour **l'Afrique du Sud** : 5 à 15% du SPV à sa valeur nette comptable

Prenant cela en compte, deux structures de capitaux possibles sont présentées :



■ Structure des investisseurs ProInga    ■ Gouv. RDC    ■ Gouv. RSA    ■ Structure d'investissement Chine d'Inga 3    ■ Autres investisseurs



## Inga III et l'alternance politique en RDC

L'avènement de Félix Tshisekedi au pouvoir fin janvier 2019 est venu relancer l'intérêt des acteurs et de la population sur la question de l'avenir du projet. Le nouveau président a fait de Inga III une de ses priorités dans sa politique d'intégration régionale.<sup>158</sup> Dès son discours inaugural, il déclarait à propos de Inga que ce projet sera réalisé « avec une ouverture plus transparente vers les partenaires, en tenant compte de l'importance stratégique et mondiale de ce site ».<sup>159</sup>

Avec la l'ouverture de l'espace public, plusieurs autres voix s'élèvent pour demander plus de transparence dans la gestion de ce dossier. Ce nouveau positionnement des autorités congolaises relance l'intérêt sur les questions qui demeurent en suspens.

### Des nouvelles études ou études complémentaires

Une des questions principales qui se pose aujourd'hui est celle relative aux différentes études préalables à la réalisation d'Inga III. Car comme souligné précédemment, les études préliminaires réalisées jusque-là l'ont été sur la base du projet de 4 800 MW et ne constituaient pas les études définitives. La nouvelle conception prévoyant une centrale avec une puissance presque trois fois supérieure à la première, de nouvelles études semblent en effet de mise.

De son côté, l'ADPI indique que les « études complémentaires seront faites et que le nouveau consortium sino-espagnol a accepté de les financer à hauteur de 80 millions de dollars ».<sup>160</sup> Et lorsque nous lui avons signalé que des ONG congolaises ont des sérieux doutes sur la question, son patron, Bruno Kapandji, a déclaré que cela était la preuve manifeste que ces ONG étaient de mauvaise foi, car « aucune banque sérieuse au monde ne peut financer un tel projet sans des études d'impact préalables ».<sup>161</sup>

### Vers un élargissement des partenaires ?

Un autre point important lié à l'avènement du nouveau pouvoir est la question d'autres partenaires qui seraient intéressés par le projet Inga III. Lors de son premier voyage hors d'Afrique, le président congolais a rencontré le secrétaire américain à l'Energie et le projet Inga III fut un des sujets principaux de leurs échanges, selon plusieurs médias congolais citant des sources proches de la présidence congolaise.<sup>162</sup> Faut-il s'attendre à un retour des Américains sur la scène d'Inga III ?

Certaines sources évoquent aussi la possibilité pour la Banque mondiale de revenir dans le projet, même si l'ADPI et les responsables de la Banque mondiale ont tous affirmé qu'une telle possibilité n'était pas envisageable à court terme.

Un membre du cabinet du président de la République nous a pourtant assuré que des échanges existent avec la Banque mondiale autour de la question.

Certaines sources au cabinet du nouveau chef de l'État évoquent aussi la possibilité pour la Banque mondiale de revenir dans le projet, même si l'ADPI et les responsables de la Banque mondiale ont tous affirmé qu'une telle possibilité n'était pas envisageable à court terme. Un autre membre du cabinet du Président de la République nous a pourtant assuré que des échanges existent avec la Banque mondiale autour de la question.<sup>163</sup>

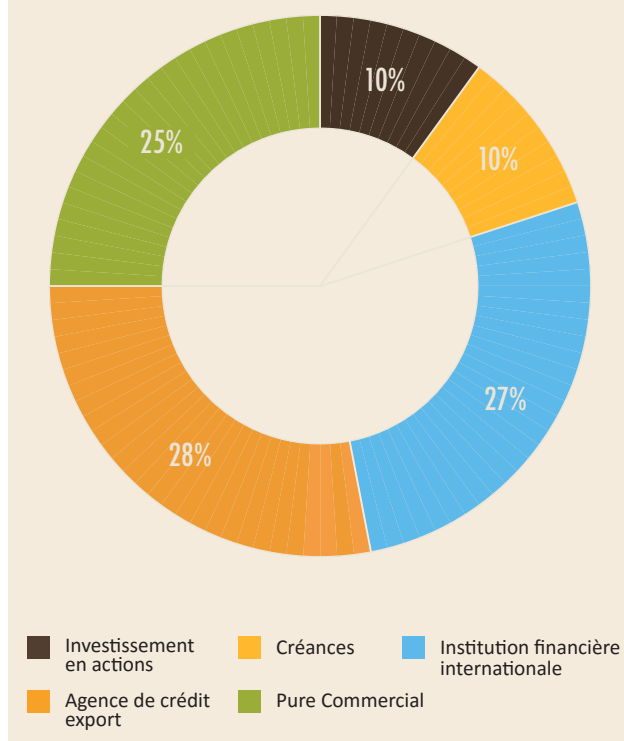


## Des nouveaux risques liés au nouveau projet

- Le nouveau projet de plus de 11 000 MW, avec la construction d'un barrage qui doit barrer le fleuve Congo, serait susceptible d'inonder une partie de la cité de Luozi et de déborder sur les rives du côté du Congo-Brazzaville, selon les documents du consortium en notre possession. Quand nous évoquons cet aspect, l'ADPI nous affirme que les « développeurs seront rigoureusement instruits pour contenir les impacts possibles dans les limites territoriales de la RDC, car il est hors de question pour des raisons stratégiques et de souveraineté que d'autres acteurs s'invitent dans la gestion de Inga III ». <sup>164</sup>

Il se pose aussi un problème du respect du processus dans la manière de conduire ce projet. En effet, l'ADPI a laissé entendre que pour aller vite, il se pourrait que le gouvernement congolais puisse directement passer à la conclusion d'un contrat de concession avec les deux développeurs actuels, alors qu'en principe, cette étape n'était supposée intervenir qu'après la finalisation des études complémentaires, la mise en place de la société de projet et la définition du plan d'atténuation des impacts sur les communautés locales et leurs régimes d'indemnisation.

Sources de financement pour le fonds commun de créance





## Conclusion

Inga III est un projet tellement ambitieux que le Congo a tout intérêt à unir ses forces s'il veut en tirer un réel bénéfice. La décision de la présidence de la République de s'approprier le contrôle quasi-exclusif du projet va à contre-sens de cette logique et a eu un impact considérable sur l'avancement du projet.

Le processus en souffre dans plusieurs aspects opérationnels clefs : conditions de sélection du développeur peu claires, absence d'études d'impacts sociaux et environnementaux complémentaires faute de moyens financiers et à la suite du retrait des principaux bailleurs de fonds, mise en place d'une tutelle institutionnelle qui échappe au contrôle parlementaire, rejet par le Parlement et la société civile du projet ou encore faible position de la RDC lors des négociations avec les potentiels présélectionnés. Les négociations se sont passées en l'absence d'une vraie équipe technique à même de faire le poids face à celle, robuste, constituée de conseillers appuyés par les investisseurs. L'ADPI sollicite à présent le financement de ces mêmes investisseurs pour ses frais de fonctionnement, mettant en péril son indépendance.

Le nouveau président Félix Tshisekedi devrait rouvrir la gestion d'Inga III à la participation de la société civile et aux institutions régulières du pays. Il devrait recourir à des experts qualifiés et attendre les résultats des différentes études d'impact, y compris des contre-expertises directement commanditées par le gouvernement, pour juger si le projet est approprié pour le pays et sa population.

La RDC devrait se doter des moyens pour réaliser les études environnementales et sociales qui sont plus importantes que jamais, surtout dans l'optique d'une fermeture complète du fleuve Congo et d'un barrage de 205 mètres qui pourrait avoir des impacts au-delà de la frontière avec le Congo Brazzaville. L'approbation finale du consortium devrait dépendre des résultats de ces études environnementales et sociales.

De même, une expertise appropriée permettrait de mieux contrôler les propositions financières des développeurs, d'autant plus que la fusion entre les consortiums a érodé toute possibilité de faire jouer la compétition entre les offres pour obtenir la proposition

la plus bénéfique au Congo.<sup>165</sup> Le coût réel du kilowatt par heure devait normalement être déterminé par les études complémentaires qui devaient être menées par le panel des experts recrutés par la Banque mondiale,<sup>166</sup> mais qui n'a pas pu travailler à cause de la suspension de l'appui technique.

Au milieu des négociations techniques, on risque de perdre de vue que le projet se trouve dans un pays au déficit énergétique criant. Après plusieurs années de gestion à huis clos, il est temps que les promoteurs d'Inga en refassent un projet avec les Congolais et pour les Congolais. Dans la conception actuelle d'Inga III, il n'y a que 3 GW prévus pour le Congo, sans distinguer l'électricité pour la population de celle qui serait fournie à l'industrie minière. Compte tenu des difficultés de la SNEL et le faible pouvoir d'achat de la population congolaise, Inga pourrait générer des recettes pour le Trésor public mais ne contribuera pas considérablement à l'électrification du pays.

Les débats qui auront lieu lors des deux années de la phase dite préparatoire auront des impacts réels et durables sur la population, si le projet venait à voir le jour. C'est donc maintenant, en amont de la conclusion d'une éventuelle convention de concession qui attribuera au développeur le site d'Inga III, qu'il faudra défendre ces intérêts avec des outils qui sont à la taille de ce projet ambitieux. A défaut, les actuels pourfendeurs du projet continueront à alimenter l'image de suspicion et de rejet qui entoure d'ores et déjà le projet, et ses détracteurs ne manqueront pas de s'y opposer de toute force. Entretemps, les clients potentiels tels l'Afrique du Sud et les entreprises minières installées dans la région du cuivre se seront déjà tournées vers des solutions alternatives, coupant le socle même d'Inga III et le renvoyant une fois de plus aux calendes grecques.





Enfin alors que nous terminions ce rapport, nous apprenons que l'existence même du consortium se trouve menacé car les deux parties ne parviennent pas à s'accorder sur les éléments essentiels. En effet, « le consortium Chinois et le Consortium proinga n'ont pas pu parvenir à un accord sur la formation du nouveau consortium unique entre les deux parties à cause de graves différends... sur le concept du développement du projet et sur le pourcentage des parts de deux parties », écrit la China Three Gorges International Corporation au chargé de mission de l'ADPI dans une lettre datée du 20 septembre avec copies réservées au président de la République et au premier ministre.

Un tel différend vient confirmer nos craintes sur la manière dont le projet est conduit et ouvre une nouvelle porte à tous ceux qui sont contre la manière dont ADPI gère ce projet. En même temps, il offre une opportunité au nouveau pouvoir, à Kinshasa, de rouvrir totalement le dossier de Inga III aussi bien au niveau de sa capacité que des investisseurs.



## Annexe A



**三峡国际能源投资集团有限公司**  
China Three Gorges International Corporation

地址：北京市西城区金融大街19号富凯大厦  
B座19-21层 邮编：100033  
19-21<sup>st</sup> Floor, Building B, Focus Plaza,  
No. 19 Financial Street, Xicheng District,  
Beijing 100033, P.R. China  
Tel: +86-10-58688586  
Fax: +86-10-58688588  
Website: www.ctg.com.cn

Beijing, le 20/09/2019

Réf : INGA3-GR-09-2019

**Transmis copie pour information à :**

- Son Excellence Monsieur le Président de la République,  
Chef de l'État

*(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)*

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

*(Avec l'expression de ma plus haute considération)*

**(Tous) à Kinshasa/Gombe**

----

À l'attention de

Son Excellence Monsieur le Chargé de Mission

Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga

Monsieur Bruno KAPANDJI KALALA

**Objet : Proposition sur le travail de la prochaine étape**

**Excellence Monsieur KAPANDJI,**

Je suis très heureux que l'équipe de CTGI a fait un échange avec vous le 9 septembre sur l'avancement du projet. Comme vous le savez, la première réunion de coordination dans la phase de Collaboration exclusive ont eu lieu du 21 au 28 mars à



**三峡国际能源投资集团有限公司**  
China Three Gorges International Corporation

地址：北京市西城区金融大街19号富都大厦  
8层19-21层 邮编：100033  
19-21<sup>st</sup> Floor, Building B, Focus Plaza,  
No. 19 Financial Street, Xicheng District,  
Beijing 100033, P.R. China  
Tel: +86-10-58688586  
Fax: +86-10-58688588  
Website: www.ctg.com.cn

Beijing parmi le Consortium Chinois, le Consortium Proinga et l'ADPI. Le Consortium Chinois et le Consortium Proinga n'ont pas pu parvenir à un accord sur la formation

du nouveau consortium unique entre les deux parties à cause de graves différends apparus au sujet des deux principes suivants.

1. Concept de développement du projet : le Consortium Proinga insiste sur la séparation de la phase de coopération exclusive et de la phase de concession. Il demande de préciser la tâche de construction et de financement de l'entrepreneur, ainsi que les grands fournisseurs des équipements électromécaniques et leur tâche de financement dans la phase de coopération exclusive, ce qui ressemble au modèle de développement EPC + F. La partie chinoise insiste que le développement du projet doit être considéré dans son ensemble et peut être divisé en une phase de coopération exclusive et une phase de concession. La phase de coopération exclusive se concentre uniquement sur l'achèvement des travaux préparatifs tels que les études de faisabilité, les plans de financement, etc.. Dans la phase de concession, les deux consortiums doivent développer le projet en mode BOT en qualité d'investisseurs, finaliser l'approbation de l'étude de faisabilité, réaliser la clôture du financement, et lancer l'appel d'offres ouvert pour la sélection des entrepreneurs et des fournisseurs.

2. Pourcentage des parts des deux parties : le Consortium Proinga exige la séparation de la phase de coopération exclusive et de la phase de concession. Dans la phase de coopération exclusive, si les deux parties créent un consortium unique en détenant les actions à la proportion 50:50 et exigeant que toutes les questions majeures fassent l'objet d'un consensus par les deux parties, et pourtant, le pourcentage d'actions détenues par le Consortium Proinga diminuera considérablement dans la phase de concession. Le Consortium Chinois insiste clairement que le développement du projet doit être considéré dans son ensemble et le pourcentage d'actions détenues dans la phase de coopération exclusive doit correspondre à celui



**三峡国际能源投资集团有限公司**  
China Three Gorges International Corporation

地址：北京市西城区金融大街19号富凯大厦  
B座19-21层 邮编：100033  
19-21<sup>st</sup> Floor, Building B, Focus Plaza,  
No. 19 Financial Street, Xicheng District,  
Beijing 100033, P.R. China  
Tel: +86-10-58688586  
Fax: +86-10-58688588  
Website: www.ctg.com.cn

dans la phase de concession, et que les décisions importantes soient prises par vote et sur la base du pourcentage d'actions détenues.

Étant donné que ces deux questions ci-dessus sont toutes les questions de principe, si le Consortium Proinga ne peut pas accepter notre demande, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de convoquer une deuxième réunion de coordination de la phase de coopération exclusive.

Votre lettre du 22 juillet a été bien reçue. Le Consortium Chinois est prêt à coopérer activement avec la partie congolaise au développement du projet Inga 3. Les dirigeants de CTG ont prévu de se rendre à votre pays pour faire des échanges avec l'ADPI et votre gouvernement sur le développement du projet Inga 3, mais en raison de problèmes importants en Chine et de l'épidémie d'Ebola dans votre pays, le Ministère des Affaires étrangères de la Chine a limité le visa. Il n'était pas capable de faire un voyage jusqu'à présent.

Veuillez également réfléchir comment effectuer la prochaine étape.

Tout en vous remerciant de votre soutien au Consortium Chinois, je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma considération distinguée.

Représentant du Groupement Chine d'Inga 3

Monsieur WANG Yu



## Références

- 1 Jean Claude Willame, Zaïre - L'épopée d'Inga – Chronique d'une prédation industrielle, 1986, 19 [ci-après 'Willame Epopée d'Inga 1986'].
- 2 World Energy Council, World Energy Resources Hydropower 2016, 10.
- 3 <https://stoppinga3.org>
- 4 « La société civile dit non à Inga », <https://deskeco.com/rdc-la-societe-civile-dit-non-a-inga-3-et-reclame-lactualisation-de-la-politique-energetique/>, consulté le 22 juillet 2019.
- 5 Pierre Audinet (Banque Mondiale), Etat des Lieux: Un Paradoxe Electrique Unique, Présentation aux Assises sur l'Electricité à Kinshasa, 8 mai 2018, 5.
- 6 Ex-Bandundu : 0,7%, Kongo Central : 13%, Ex-Kasaï Oriental : 0,59%, Ex-Kasaï Occidental : 0,56%, Ex-Katanga : 6,58%, Nord-Kivu : 2,91%, Maniema : 3%, Ex-Equateur : 1,51%, Sud-Kivu : 7,5% et Ex-Province Orientale : 3,36% SNEL, Statistiques, 2015.
- 7 Ministère de l'Energie et des Ressources hydroélectriques, Rapport national – Energie durable pour tous à l'horizon 2030, Août 2013, 62.
- 8 Willame Epopée d'Inga 1986, 43-46.
- 9 « Assemblée nationale : Le projet de loi sur le projet Grand Inga rejeté », <https://www.digitalcongo.net/article/5acb55d1af1bf9000459b374/> [ci-après 'Assemblée générale rejette Loi Inga, avril 2018'].
- 10 Misser, Inga : Ambition nécessaire mais projet à mûrir, Conjonctures Congolaises 2015, 164 [ci-après 'Misser Inga 2015'].
- 11 Les sociétés d'électricité et les gouvernements des cinq pays concernés ont signé respectivement un protocole d'Accord inter-société et un protocole d'Accord intergouvernemental pour la création de la société WESTCOR. Il s'agit notamment des gouvernements de l'Angola, la Namibie, le Botswana, l'Afrique du Sud et la République démocratique du Congo ainsi que de leurs sociétés nationales de services publics Eskom (RSA), la SNEL de la RDC, l'Empresa Nacional de Electricidade de l'Angola, Nam Power de la Namibie et Botswana Power. SARDC, Power utilities sign WESTCOR shareholders agreement", 2005.
- 12 En parallèle, l'Egypte se positionne également comme potentiel client. Voir DG SNEL Vika di Panzu, The Grand Inga Power Plant Project, présentation non datée, slide 17-18.
- 13 Banque africaine de développement, Projet d'appui au développement du site d'Inga et de l'accès à l'électricité (PASEL), Octobre 2013 [ci-après 'BAD Projet PASEL 2013']
- 14 Groupement RSW International – EDF / Ministère de l'Energie et des Ressources hydrauliques, Présentation de l'« Étude de développement du site hydroélectrique d'Inga et des interconnexions associées » à Kinshasa, 21 septembre 2013. Grand Inga comprend 7 phases à développer progressivement : (1) Inga 3, Basse Chute, 4 755 MW ; (2) – Inga 3, Haute Chute, 3 030 MW ; (3) Inga 4, environ 4 200 MW ; (4) Inga 5, environ 6 970 MW ; (5) Inga 6, environ 6 680 MW ; (6) Inga 7, environ 6 700 MW ; (7) Inga 8, environ 6 740 MW. Groupement Orrick-Tractebel-Lazard, Note de présentation du projet, mars 2014.
- 15 Esmarie Swanepoel, Westcor to withdraw from Inga 3 hydropower project, Creamer Media's Engineering News, 31 juillet 2009, disponible sur <http://www.engineeringnews.co.za/print-version/westcor-to-withdraw-from-inga-3-hydropower-project-2009-07-31>.
- 16 F. Misser, La Saga d'Inga, l'histoire des barrages du fleuve Congo, MRAC/Le Harmattan, 2013, 110 et 136 [ci-après Misser Saga d'Inga 2013']; Misser 2015, 156.
- 17 Jonny Hogg et Bate Felix, BHP not to build Congo plant, setback for hydro plan, Reuters, 15 février 2012, disponible sur <https://www.reuters.com/article/bhp-congo-inga/update-1-bhp-not-to-build-congo-plant-setback-for-hydro-plan-idUSL5E8DF4V120120215>.
- 18 Rôle et Importance du développement du site d'Inga dans la politique énergétique de la RDC, Présentation du MERH, lors de l'atelier de lancement de l'étude de développement du site électrique d'Inga et des lignes d'interconnexion associées, 9 mars 2011.
- 19 U.S. Energy Information Administration (EIA) South Africa Country Analysis Brief Overview [archive], 28 février 2015
- 20 Léopold Nséké, "Le marché de l'électricité en Afrique: Intégration et portrait du leader sud-Africain", 6 décembre 2012, article paru dans Afrique Expansion INC.
- 21 Republic of South Africa National Planning Commission, Energy, NPC Economy Series January 2018; Republic of South Africa Energy Department, Integrated Resource Plan Update – Assumptions, Base Case Results and Observations Revision 1, 15.
- 22 <https://www.agenceecofin.com/solaire/2009-41001-afrique-du-sud-moody-s-confiant-en-la-solvabilite-du-sous-secteur-des-energies-renouvelables>
- 23 Lynley Donnelly, Eskom reveals billion rand losses in annual financial results, Mail & Guardian, 23 juillet 2018 ; Lameez Omarjee, We need higher tariffs to manage debt, but it won't solve the problem – Eskom CEO, Fin24, January 14, 2019.
- 24 Voir le préambule du Traité relatif au projet Grand Inga entre la République de l'Afrique du Sud et le République démocratique du Congo, 29 octobre 2013 [ci-après 'Traité Inga 2013']. Avant le traité, un accord de coopération paraphé à Lubumbashi le 7 mars 2013 entre la RDC et la République sud-africaine, RSA, scelle déjà la coopération énergétique entre les deux Etats. Cet accord sera signé à Lubumbashi le 7 mars 2013.
- 25 Traité Inga 2013, art. 4.2.



## Inga III: Un projet gardé dans l'ombre

- 26 Traité Inga 2013, art. 9.
- 27 Loi n° 14/026 du 21 novembre 2014 autorisant la ratification par la RDC du traité relatif au projet hydroélectrique Grand Inga entre la République d'Afrique du Sud et la République démocratique du Congo.
- 28 Banque mondiale, International Development Association Project Appraisal Document on a Proposed Grant in the Amount of SDR 47,7 million (US\$ 73,1 million equivalent) to the Democratic Republic of Congo for an Inga III Basse Chute and Mid-size Hydropower Development Technical Assistance Project, 5 mars 2014, 75 [ci-après 'Banque mondiale Inga 3 2014'].
- 29 Voir par exemple les propositions faites par le cabinet d'affaires Orrick, Proposal for electricity market structuring in the Southern Province, septembre 2015.
- 30 Banque Mondiale Inga III 2014, 75.
- 31 Tim Jones pour International Rivers, Endetté et à l'Aveuglette – Analyse économique du projet d'Inga III en RDC, juin 2017. Il faut toutefois noter que ces estimations étaient basées sur une conception plus restreinte de Inga III, notamment d'un projet de 4,8 GW plutôt que 11 GW.
- 32 Bruno Kapandji Kalala, « Le fleuve Congo et le projet Inga : moyen de réduction de la pauvreté et de la déforestation en RDC et opportunité d'industrialisation et intégration africaine », communication de l'ADPI lors du World hydropower Congress, Paris, Mai 2019.
- 33 Entretien avec Bruno Kapandji, le mardi 3 juillet 2019, à Kinshasa.
- 34 Premier ministre du Congo, Lettre de politique en rapport avec la mise en oeuvre du Projet Inga III Basse Chute, 12 novembre 2013 [ci-après 'Matata Lettre de Politique Inga 2013'].
- 35 Misser Saga d'Inga 2013, 123. Ces six groupes sont (1) ACS et AEE Power, (2) le consortium China Three Gorges Corporation, (3) China International Water and Electric Corporation (CWE) et Sinohydro, (4) Korea Midland Power, (5) Sithe Global Power Ventures et (6) SNC Lavalin et de Strabag.
- 36 Banque Mondiale Inga 3 2014, 37.
- 37 L'entreprise SNC-Lavalin est sur la liste noire de la Banque mondiale jusqu'en 2023. La Banque mondiale, World Bank Listing of Ineligible Firms and Individuals, disponible sur: <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/procurement/debarred-firms>
- 38 <https://www.grupoacs.com/about-acs/key-data/>
- 39 <http://www.grupocobra.com/>
- 40 ProInga, Présentation de l'offre Inga III, fin 2016, 2.
- 41 AEE Power, EPC Portfolio, 2016.
- 42 Afrewatch, OEARSE, IBGDH, Projet hydroélectrique de Busanga: Pas au courant, pas de courant, septembre 2018 ; Centre d'études et de recherches sur les énergies renouvelables Kitsisa de l'ISTA – Kinshasa (CERERK), République démocratique du Congo : Le projet de la centrale hydroélectrique de Zongo II, un modèle à suivre ?, à paraître.
- 43 See <http://www.cispdr.com/aboutcispdr.jhtml>.
- 44 Entretien avec partenaire potentiel du projet à Bruxelles, 2017.
- 45 Une initiative conjointe de l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et de la Banque africaine de développement (BAD). <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/programme-for-infrastructure-development-in-africa-pida/>
- 46 BAD Projet PASEL 2013, 9
- 47 Etude de développement du site hydroélectrique d'Inga et des interconnexions électriques associées, 18-19. Le Comité de pilotage devait comprendre initialement le directeur général (ou son représentant) de chaque société nationale d'électricité impliquée dans les projets de développement d'Inga (et notamment celles de RDC, du Nigeria et d'Afrique du Sud), le directeur général de l'énergie représentant le ministère en charge de l'Énergie de la RDC, un représentant du secrétariat du NEPAD, le directeur de l'énergie ou un représentant de chaque Communauté économique régionale (CER) participante, le secrétaire général ou coordonnateur de chaque Power Pool (PP) concerné.
- 48 L'Association de développement international (IDA) de la Banque mondiale supporte 71,3 millions de dollars, le restant provenant de la BAD. Voir Banque mondiale, International Development Association Project Appraisal Document on a Proposed Grant in the Amount of SDR 47,7 million (US\$73,1 million equivalent) to the Democratic Republic of Congo for an Inga 3 Basse Chute and Mid-size Hydropower Development Technical Assistance Project, 5 mars 2014, vii-viii [ci-après 'Banque Mondiale Inga 3 2014'].
- 49 Banque Mondiale Inga 3 2014, 12-13.
- 50 Banque Mondiale Inga 3 2014, 12-13. Cet élément était censé de coûter 20 millions de dollars.
- 51 Banque Mondiale Inga 3 2014, 13-14.
- 52 Banque mondiale Inga III 2014, 23-24.
- 53 Banque mondiale Inga III 2014, 14.
- 54 Banque mondiale Inga III 2014, 14.



- 55 « Le gouvernement gèrera les aspects techniques, financiers et économiques du projet, ainsi que ses impacts environnementaux et sociaux, de manière efficace et transparente pour atteindre ce résultat ». Banque mondiale Inga III 2014, Annexe I.
- 56 Banque mondiale Inga 3 2014, Annexe I.
- 57 Décret n°13/019 du 6 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission interministérielle pour la construction de la centrale hydroélectrique Inga III dans la province du Bas-Congo; Décret n° 15/008 du 15 avril 2015. Selon l'article 5 du second décret, les membres de la Commission interministérielle sont le Premier ministre, le membre du gouvernement qui préside la Commission interministérielle permanente en charge des questions économiques, les ministres ayant dans leurs attributions le budget, l'économie, l'électricité, l'environnement, les finances, les infrastructures, le plan, et un représentant du cabinet du président de la République. Le Premier ministre a par ailleurs la possibilité de convier d'autres ministres ou toute autre personne à prendre part aux travaux de la Commission.
- 58 Arrêté ministériel n° CAB/MIN/RHE/011/2013 du 29 mars 2013 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de gestion des projets du site d'Inga au sein du ministère des Ressources hydrauliques et Electricité, en sigle « CGI3 », Journal officiel du 15 mars 2014, 121-122..
- 59 Arrêté ministériel n° CAB/MIN/RHE/032/2013 du 23 juillet 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de facilitation des projets d'Inga, en sigle « CFI » dans la province du Bas-Congo, Journal officiel du 15 mai 2014, 60-62.
- 60 Les réunions portaient par exemple sur l'avancement des études techniques, l'état des financements des bailleurs, la conclusion du traité avec l'Afrique du Sud, etc. Voir, par exemple, Comité de facilitation des projets de développement du site d'Inga dans la province du Bas-Congo, Compte-rendu de la réunion du 21 février 2014.
- 61 Le consortium chinois suggère de mener des études sur l'influence de la sédimentation de la boue et du sable à hauteur du barrage dans le coût d'exploitation, le problème des fuites dans la construction du canal, la topographie sous-marine du fleuve, les données et les travaux hydrologiques, les systèmes de prévision automatique, la sélection et la comparaison des meilleurs programmes et des modèles physiques, et d'autres facteurs clés qui auront une influence à long terme sur les travaux. Le groupe espagnol souhaite mieux connaître les impacts environnementaux globaux sur l'ensemble du projet, les modèles physiques des ouvrages et la structure des turbines. Compte-rendu de l'atelier d'échanges d'informations préparatoires à la finalisation du document de consultation du processus de sélection d'un partenaire privé pour la réalisation du projet Inga III du 22 au 24 juillet 2014 à Kinshasa.
- 62 Ministère de l'Energie et des Ressources hydrauliques / Cellule de gestion du projet Inga III, Termes de référence pour (1) Etudes d'impact environnemental et social (EIES) des petites et moyennes centrales hydroélectriques; (2) Cadre de gestion des ressources culturelles physiques de Inga III ; (3) Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA) pour la ligne de transmission Inga III ; (4) Etudes environnementales et sociales relatives au projet Inga III, y compris la nouvelle ligne de transmission jusqu'à la frontière zambienne ; (5) Etude d'impact environnemental et social (EIES) de la centrale hydro-électrique et des ouvrages communs d'Inga III ; (6) Extension du mandat du panel d'experts en sécurité des barrages chargé du suivi de la réhabilitation des barrages Inga I et Inga II pour le suivi du projet d'assistance technique visant la conception du barrage d'Inga III ; (7) Panel d'experts environnementaux et sociaux de Inga III ; (8) Plan d'action de réinstallation (PAR) de la ligne de transmission SAAP ; (9) Plan d'action de réinstallation (PAR) des populations du camp Kinshasa et des villages situés dans la concession de la Société nationale d'électricité (SNEL) à Inga ; (10) Cadre de politique de réinstallation (CPR) des moyennes centrales hydroélectriques ; (11) Plan de développement communautaire « ayants-droit » du site d'Inga/province du Bas-Congo, juin 2013.
- 63 Nodalis Conseil, Instances de gouvernance d'ADEPI, Rôles, fonctionnements, bonnes pratiques - Approfondissements pour aider à la prise de décision, Présentation octobre 2014.
- 64 Entretien avec le Chargé de missions à l'Agence pour le développement et la promotion du projet Grand Inga, Bruno Kapandji Kalala, octobre 2017 [ci-après 'Entretien Kapandji Octobre 2017'].
- 65 <https://www.lalibre.be/planete/pas-d-argent-americain-pour-le-barrage-d-inga-5300ed583570c16bb1ce4be3>, consulté le 18 juillet 2019.
- 66 Entretien avec Bruno Kapandji Kalala, le chargé de mission à l'Agence pour le développement et la promotion du projet Grand Inga, en juillet 2019, dans son bureau, à Kinshasa . [ci-après 'Entretien Kapandji Juillet 2019'].
- 67 Plusieurs hauts fonctionnaires et contractants dans le secteur ont témoigné de leurs frustrations quant aux lenteurs des procédures, chaque contrat majeur nécessitant la non objection de la Banque mondiale, une procédure qui peut prendre des mois, voire près d'un an à chaque étape.
- 68 Bras de fer entre Orrick et la Banque mondiale autour de Inga III, Jeune Afrique, 6 novembre 2014, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/5594/economie/bras-de-fer-entre-orrick-et-la-banque-mondiale-autour-d-inga-iii/>. Le recrutement des consultants avait commencé avant l'approbation de financements multilatéraux, et la question de conformité du recrutement aux procédures des bailleurs s'est posée. La BAD émettra une « note juridique » à l'occasion de l'approbation de son financement pour justifier la conformité de la sélection du cabinet juridique (sans pour autant mentionner le nom du cabinet Orrick), tout en précisant que « si nécessaire, certaines dispositions pourraient être révisées » pour se conformer aux règles procédurales de la BAD. Banque africaine de développement, Legal Note clarifying the Consultant's Competitive Selection and Recruitment Process as well as Arrangements for Continuation of Service Provision under the Inga Project, 22 octobre 2013.
- 69 Entretien téléphonique avec l'ancien coordonnateur de la CGI3 Bernard Diaye, mai 2018 [ci-après 'Entretien Diaye mai 2018'].
- 70 Entretiens avec Stone Diadia, ancien conseiller en énergie à la primature sous le gouvernement Matata en charge de l'énergie ; Entretien Diaye mai 2018.
- 71 En dehors de la Codesi, il faut noter l'existence d'une autre structure appelée « Comité Inga » qui regroupait les conseillers principaux de la primature et ceux de la présidence pour orienter la CGI3.
- 72 Entretien Diaye mai 2018.
- 73 Ordonnance n°15/079 du 13 octobre 2015 portant création, organisation et fonctionnement d'un service spécialisé au sein de la Présidence de la République dénommé « Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga », en sigle « ADPI- RDC » [ci-après 'Décret ADPI Octobre 2015']
- 74 Décret ADPI octobre 2015, article 8.



## Inga III: Un projet gardé dans l'ombre

- 75 Arrêté n° CAB/MIN-ERH/058/2015 du 30 octobre 2015 en tant qu'Unité de gestion du projet de développement de centrales de taille moyenne, en sigle « UCM »
- 76 Pour la genèse de l'UCM, voir <http://www.ucmnergie-rdc.com>.
- 77 On notera que l'UCM compte à ce jour au moins trois bailleurs de fonds, après avoir participé en février 2016 à l'identification et la préparation des trois nouveaux projets à savoir: appui à la gouvernance et à l'amélioration du secteur de l'électricité de la RDC «PAGASE» de la BAD ; accès à l'électricité et expansion des service énergétiques «EASE» d'IDA et programme d'hydroélectricité du programme du secteur de l'eau «PROHYDRO».
- 78 Entretien Kapandji octobre 2017 ; entretien avec le directeur provincial opérationnel d'Inga I et II, août 2016.
- 79 Vice-président de la Banque mondiale Makhtar Diop, lettre adressée au ministre des Finances Henri Yav Mulang et au chargé de mission ADPI-RDC, Bruno Kapandji Kalala, au sujet des orientations stratégiques pour le développement du projet Inga III BC et appui attendu de la Banque Mondiale, 15 mars 2015, 2.
- 80 Communiqué de Banque mondiale, Washington le 25 juillet 2016 : le Groupe de la Banque mondiale a suspendu le décaissement des financements au titre de son projet d'assistance technique portant sur le développement du projet hydroélectrique Inga-III Basse Chute (BC) et de quelques sites de taille moyenne en République démocratique du Congo (RDC). <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2016/07/25/world-bank-group-suspends-financing-to-the-inga-3-basse-chute-technical-assistance-project>
- 81 Entretien Kapandji Juillet 2019.
- 82 Entretien avec Bruno Kapandji, juillet 2019.
- 83 Entretien Bruno Kapandji, novembre 2017.
- 84 Entretien avec Patrick Mandundu, ancien juriste de la CGI3 ; ProInga et China d'Inga III, Inga III Project - Overview of the current status – Meeting with the African Development Bank – Abidjan, Présentation, juillet 2018, 17 [ci-après 'Présentation Consortiums Inga à BAD 2018'].
- 85 Entretien avec le Principal Country Program Officer Akoupo Donatien Kouassi de la BAD, juillet 2018.
- 86 Banque mondiale Inga III, 2014, 14.
- 87 Selon des documents de la société, le virement de la Gécamines à l'ADPI a eu lieu en février 2017.
- 88 Entretien avec le candidat développeur et avec d'anciens agents de la CGI3. L'ADPI n'a pas répondu à nos questions relatives à l'utilisation des primes des développeurs.
- 89 Procès-verbal des sessions de réunion ADPI-RDC / Candidats Inga III, Paris, 4-7 juin 2018, 2.
- 90 Procès-verbal entre le groupement Chine d'Inga III et le consortium ProInga, 6 juin 2018.
- 91 Entretien Mutuku, 20 novembre 2017.
- 92 Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.
- 93 Article 202 de la Constitution de la RDC.
- 94 Selon l'Ordonnance N°17-025-10-juillet-2017 fixant attributions des ministères, le ministre de l'Energie se charge de l'énergie sous toutes ses formes notamment l'élaboration de la stratégie de l'énergie électrique, la mise en place d'un plan directeur d'électricité et des mécanismes de régulation, le développement du potentiel de production, le transport et de distribution de l'eau et l'électricité, le développement des capacités d'exportation de l'énergie électrique et des fournitures domestiques, des réformes et restructurations afférentes nécessaires pour améliorer l'efficacité du secteur, en collaboration avec le ministère ayant le portefeuille dans ses attributions.
- 95 Entretien avec Bruno Kapandji, le chargé de mission de l'ADPI. Selon lui, l'atelier aurait été appuyé par la BAD.
- 96 Entretien avec cadre à la Commission nationale de l'énergie, novembre 2017.
- 97 Ordonnance n°15/080 du 13 octobre 2015 portant nomination d'un chargé de mission au cabinet du président de la République.
- 98 Entretien avec ancien cadre de la CGI3.
- 99 Le chiffre d'affaires de ACS était de près de 35 milliards de dollars en 2017. ACS, Actividades de construcción y Servicios, S.A. and subsidiaries, Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2017, unnumbered. Le chiffre d'affaires de China Three Gorges Group était d'environ 11,7 milliards de dollars en 2016. China Three Gorges Corporation, Annual Report 2016, 4. Les recettes internes de la RDC étaient budgétisées à environ 4 milliards de dollars pour l'année 2017.
- 100 Entretien avec Bruno Kapandji, juillet 2019. Ni l'ADPI ni la BAD nous ont fourni les précisions recherchées quant à l'ampleur du soutien et aux activités précises effectuées par les trois cabinets conseils.
- 101 Présidence de la République démocratique du Congo, Ordonnance n°18/004 du 9 janvier 2018 portant dispositions complémentaires relatives au statut, à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour le développement et la promotion du projet Grand Inga, en sigle « ADPI-RDC ».
- 102 A titre illustratif, ce conseil stratégique n'était pas présent aux réunions de Paris entre les deux consortiums et le gouvernement congolais, en juin 2018.
- 103 CNONGD et CORAP, "Position de la société civile sur le projet Inga III Basse chute," 23 mai 2014.
- 104 Coalition des organisations de la société civile pour les réformes des actions publiques (Corap), communiqué de presse sur le projet Inga, 6 juin 2018. Aussi voir : [www.stoppinga3.org](http://www.stoppinga3.org).
- 105 [www.stoppinga3.org](http://www.stoppinga3.org).
- 106 Projet de loi portant dispositions relatives à la promotion et au développement du projet Grand Inga, réceptionné par le secrétariat du président de l'Assemblée nationale, en date du 28 mars 2018.
- 107 L'Assemblée nationale : le projet de loi sur le projet Grand Inga rejeté, L'Avenir, 9 avril 2018.
- 108 Dans le traité d'Inga, le Congo s'engage à « prendre des mesures raisonnables pour adopter les lois et règlements régissant le projet que la RDC pourra juger nécessaire. » Ainsi, la loi Inga n'est requise que dans la mesure où le Congo la juge nécessaire. Voir art. 4.1 traité Inga 2013.





- 109 L'Assemblée nationale : le projet de loi sur le projet Grand Inga rejeté, L'Avenir, 9 avril 2018.
- 110 Sénateur Raphaël Siluvangi Lumba, proposition de loi portant promotion et développement du programme énergétique du Grand Inga, 25 février 2018 [ci-après 'Proposition de Loi Inga Sénat 2018'].
- 111 Elle est non seulement bien moins complète que celle présentée à l'Assemblée nationale, elle présente aussi des contradictions notoires. La plupart de ses dispositions se résument à des considérations générales : il faut respecter l'environnement ; il faut respecter le calendrier ; il faut respecter les normes de sécurité. Elle présente d'autres faiblesses : elle dit 'compléter, pour l'essentiel des dispositions', une série d'autres lois dont celle sur l'électricité, sans pour autant définir la hiérarchie en cas de contradictions ; elle désigne comme autorité concédante 'le gouvernement de la RDC' et stipule que celui peut déléguer ses tâches au gouverneur de province, alors que d'autres textes juridiques indiquent l'ADPI comme autorité concédante ; elle place l'ADPI sous la tutelle du ministre de l'Energie et des Ressources hydrauliques alors que l'ordonnance ADPI en vigueur la place sous tutelle de la présidence ; elle promet aux investisseurs de ne pas modifier unilatéralement la loi sans entrevoir des mesures compensatoires, alors que le Congo vient d'en faire ainsi de manière controversée dans le secteur minier, malgré une similaire clause de stabilité ; elle inclut des promesses très larges à une grande série potentielle d'acteurs sans pouvoir nécessairement s'y tenir (« L'Etat s'engage à donner, par voie de concession, licence à tout concessionnaire pour tout commerce interne ou externe de l'électricité produite sur le site dans le cadre de ce programme ») ; les dispositions environnementales sont quasi inexistantes ; le régime fiscal est celui du droit commun mais permet en même temps des exemptions, qui ne sont cependant pas définies. Proposition de Loi Inga Sénat 2018.
- 112 Entretien avec Bruno Kapandji, juillet 2019, à Kinshasa.
- 113 Cabinet de la présidence de la République / Agence pour le développement et la promotion d'Inga, Projet Inga III: les deux consortiums en lice invités à soumettre une offre conjointe, communiqué de presse, 13 juin 2017 [ci-après ADPI Communiqué juin 2017'].
- 114 John Vidal, Construction of World's Largest Dam could begin within Months, The Guardian, 16 mai 2016. <https://www.theguardian.com/environment/2016/may/28/construction-of-worlds-largest-dam-in-dr-congo-could-begin-within-months> [ci-après 'The Guardian Inga mai 2016'].
- 115 The Guardian Inga mai 2016.
- 116 Voir communiqué du Bureau pour la coordination et le suivi du programme sino-congolais, septembre 2015.
- 117 Action Plan to Crack the Inga Enigma, Africa Confidential, 29 juin 2017 [ci-après 'Action Plan Inga juin 2017'] ; entretien avec employé du Bureau de coordination et de suivi du programme sino-congolais, octobre 2016. Dans une présentation à la BAD, les deux consortiums expliquent que « les coûts de transport vers l'Afrique du Sud avec une ligne haute tension courant continu de 5000 MW rend le projet bancable, ce qui n'est pas le cas avec une ligne de 2 500 MW. Présentation Consortiums Inga à BAD , 2018, 6.
- 118 Action Plan Inga juin 2017.
- 119 Présentation sommaire de l'offre ProInga, 2017.
- 120 Présentation sommaire de l'offre ProInga, 2017.
- 121 Entretien Diaye 2 mai 2018.
- 122 Entretien Diaye 2 mai 2018.
- 123 Pour le financement de la première phase du projet, équivalent à 7,8 GW de capacité installée, l'offre ProInga prévoyait que 5,1 milliards de dollars proviendraient de la Chine contre 3,1 milliards levés directement par ProInga. Pour la phase complète (projet de 12,8 GW), le montant total (première phase comprise) serait réparti quasi équitablement entre la Chine (5,3 milliards de dollars) et ProInga (5 milliards). Tous les montants mentionnés excluent les coûts financiers. Résumé offre ProInga 2016.
- 124 Lettre conjointe des consortiums Chine d'Inga et ProInga au chargé de mission Inga Bruno Kapandji, 22 décembre 2017 [ci-après 'Lettre conjointe décembre 2017'].
- 125 Lettre conjointe décembre 2017.
- 126 Lettre conjointe décembre 2017, 2.
- 127 Dans le compte-rendu des réunions de Paris de juin 2017, les documents remis par les deux consortiums sont appelés 'courrier conjoint', un terme distinct de 'offre optimisée conjointe' qui doit encore être remise. Procès-verbal de la session de réunions ADPI-RDC / Candidats Projet Inga III à Paris du 4 au 7 juin 2018, 7 juin 2018 [ci-après PV ADPI Réunions Paris juin 2018'], 1.
- 128 Lettre conjointe décembre 2017.
- 129 Réunions de Paris tenues du 4 au 7 juin 2018.
- 130 C'est le gouvernement congolais et les consortiums qui se sont mis d'accord sur les paramètres. Ils ont ensuite obtenu l'accord de gouvernement de l'Afrique de Sud.
- 131 Lettre conjointe décembre 2017 ; Présentation Consortiums Inga à BAD 2018.
- 132 Sauf indication contraire, le résumé est basé sur Joint Consortium (Chine d'Inga 3 & ProInga), Inga III Hydropower Project, Democratic Republic of Congo, Common Proposal, octobre 2018
- 133 La capacité installée d'un moyen de production mesure sa capacité à délivrer une quantité d'énergie par unité de temps. Le wattheure (Wh) est utilisé pour quantifier l'énergie délivrée.

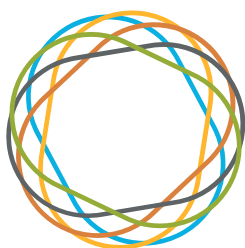


## Inga III: Un projet gardé dans l'ombre

- 134 Zhang Jie, Three Gorges Dam generates record amount of power, China Daily, 21 décembre 2018, disponible sur <http://global.chinadaily.com.cn/a/201812/21/WSSc1c5eeca3107d4c3a002168.html>.
- 135 Itaipu Binacional, Production from Year to Year, disponible sur <https://www.itaipu.gov.br/en/energy/production-year-year>.
- 136 Lettre conjoint, décembre 2017.
- 137 Lettre du consortium ProInga au chargé de mission Inga Bruno Kapandji intitulée "Projet Inga III. Présentation Offre", 31 juillet 2016, 1.
- 138 Entretien avec deux participants aux réunions de Paris, juin 2018. Les travaux de développement sont divisés en deux catégories : (1) les « travaux complémentaires », qui incluent les études d'ordre technique, social, environnemental et hydrologique, la conclusion des accords d'achat d'électricité, l'acquisition des terres et d'autres permis et (2) les « travaux préparatoires », qui consistent principalement en des travaux d'infrastructure requis pour pouvoir commencer la construction, par exemple l'augmentation de capacité du port de Matadi et le renforcement des ponts et de la route Inga-Matadi. ProInga, Inga 3 Project – Overview of development activities and ECC, juin 2018.
- 139 ProInga, Inga 3 Project – Overview of development activities and ECC, juin 2018 ; entretien avec participant aux réunions de Paris, juin 2018 ; Présentation Consortiums Inga à BAD 2018.
- 140 Présentation Consortiums Inga à BAD 2018.
- 141 Il semblerait que la BAD ait appuyé en 2016 et 2017 des mises à jour des études de faisabilité sur Inga, partant toujours de l'ancien modèle d'Inga III Basse Chute à 4,8 GW considéré quelque peu obsolète par les actuels promoteurs d'Inga. Les conclusions n'ont malheureusement pas été rendues publiques. Entretien avec Mutuku, le directeur en charge du développement de l'ADPI, octobre 2017 [ci-après Entretien Mutuku octobre 2017].
- 142 Traité Inga 2013, article 20.1
- 143 Voir par exemple Gouvernement Afrique du Sud, Parliament adopts draft Integrated Resource Plan 2018, Communiqué de presse du 28 novembre 2018, demandant au gouvernement de développer des solutions alternatives à Inga au cas où le projet ne serait finalisé dans les délais escomptés.
- 144 Lettre du ministre de l'Énergie d'Afrique du Sud, Jeff Radebe, au coordonnateur de l'Agence pour la promotion et le développement du Grand Inga (ADPI-RDC) du 19 décembre 2018 [ci-après « Lettre Ministre Energie à ADPI 2018 »].
- 145 Lettre Ministre Energie à ADPI 2018, 2.
- 146 Parlement de l'Afrique du Sud, Energy Committee Adopts Draft Integrated Resource Plan 2018, 27 nov. 2018, disponible à <https://www.parliament.gov.za/press-releases/energy-committee-adopts-draft-integrated-resource-plan-2018>.
- 147 Portfolio Committee on Energy, Parliament of the Republic of South Africa, 4 septembre 2018.
- 148 Parmi celles-ci figurent GreenPeace SA, Earthlife South Africa, Energy Governance Initiative South Africa, GroundWork, South African Faith Communities Environment Institute, African Climate Reality Project.
- 149 Le gouvernement sud-africain a soutenu près de 100 projets d'énergie renouvelable et un plan visant à augmenter l'énergie renouvelable à 20 000 MW d'ici 2030, [https://www.gov.za/sites/default/files/gcis\\_document/201409/ndp-2030-our-future-make-it-workr.pdf](https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201409/ndp-2030-our-future-make-it-workr.pdf)
- 150 La part de l'Afrique du Sud dans la production d'électricité en Afrique était de 38 % en 2012, et les 5 % d'électricité sud-africaine produite hors Eskom proviennent de quelques mines, industries et municipalités qui gèrent leurs propres centrales et de quelques producteurs indépendants. <http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http%3A%2F%2Fwww.tresor.economie.gouv.fr%2Ffile%2F390409>
- 151 Thembisile Dzonzi, South Africa signs long-delayed renewable power deals, Bloomberg News, 4 avril 2018, disponible sur <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-04-04/south-africa-minister-signs-long-delayed-renewable-power-deals> Paul Burkhardt, How to wreck the world's fastest growing renewables program, Bloomberg News, 1 février 2018, disponible sur <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-02-01/how-to-wreck-the-world-s-fastest-growing-renewables-program>
- 152 Lors d'une interview accordée au magazine Business et Finances en 2017, l'actuel directeur général de la SNEL, Jean Bosco Kayombo, alors directeur chargé de la gestion d'énergie électrique dans l'entreprise minière MMG et membre de la commission énergie de la Chambre de mines de la RDC, qui travaille en partenariat avec la SNEL, expliquait que : « La Société nationale d'électricité de l'Afrique du Sud, Eskom, a annoncé avoir un surplus sur sa production d'énergie électrique et pouvoir le mettre au service des pays en déficit qui en auraient besoin. C'est ainsi que la SNEL a sauté sur l'occasion. Et les miniers qui ont été également contactés par Eskom, y ont trouvé une solution à leurs difficultés » [http://business-et-finances.com/energie-un-casse-tete-chinois-pour-les-miniers.?](http://business-et-finances.com/energie-un-casse-tete-chinois-pour-les-miniers.)
- 153 Une table-ronde à Lubumbashi en 2012 dont l'objectif était de parvenir à des protocoles d'accords avec les miniers pour l'achat d'électricité eût un succès assez mitigé, les miniers jugeant la question prématurée. Banque Mondiale Inga III 2014, 99. De même, des présentations du cabinet Orrick sur la potentielle structuration d'un consortium d'acheteurs du sud du Congo ne fût pas accueillie avec grand enthousiasme. Orrick, Présentation Projet Inga 3 Basse Chute, septembre 2015 ; Chambre des Mines, Green Book of the Chamber of Mines on the Revision of the Mining Code in the Democratic Republic of Congo, January 2017, 15.
- 154 Président du conseil d'administration de KCC Gustave Nzengezi, FRIPT PPP project and expected impacts, octobre 2014, 5; Katanga Mining Ltd., Unaudited Interim Condensed Consolidated Financial Statements for the Three Months ended March 2018, and 2017, 27.
- 155 Bureau de coordination et de suivi du programme sino-congolais, Projet de coopération sino-congolaise – 5 ans au service de la reconstruction et de la modernisation, 2013, 5; RD Congo : coup d'envoi du barrage de Busanga, au coût estimé à 660 millions de dollars, Jeune Afrique, 7 juin 2016, disponible à : <http://www.jeuneafrique.com/331747/economie/rdc-chine-va-construire-barrage-de-busanga-dune-capacite-de-240-mw/>.



- 156 Ivanhoe Mines, Annual Information Form for the Year ended December 31, 2016, 95.
- 157 Kipay, Présentation à Mining Indaba 2019. 158
- 158 *“Nous avons dans le développement de l'énergie avec le barrage d'Inga une possibilité de distribuer de l'énergie à toute l'Afrique. Nous avons une approche globale de la question. Je pense que si Inga se développe dans toutes ses phases, jusqu'à la phase 8, nous aurons 44 000 mégawatts à fournir.”* Extrait du discours prononcé lors de l'African CEO Forum à Kigali, le 26 mars 2019.
- 159 Discours d'investiture de Felix Tshisekedi, <https://afrique.lalibre.be/31447/document-le-discours-dinvestiture-de-felix-tshisekedi/>
- 160 Entretien avec Mr Bruno Kapandji, juillet 2019
- 161 Idem. Entretien avec Bruno Kapandji, juillet 2019.
- 162 <https://www.radiookapi.net/2019/04/03/actualite/politique/felix-tshisekedi-washington-la-relance-du-projet-inga-iii-au-menu-des> ; <https://www.rd-congoleaks.net/diplomatie/2019/04/04/le-projet-grand-inga-au-coeur-des-echanges-entre-felix-tshisekedi-et-rick> ; <http://afriqueinfomagazine.net/usafelix-tshisekedi-a-parle-energie-rick-perry/>
- 163 Des propos tenus lors de divers échanges tenus avec les membres du Cabinet du président Tshisekedi entre avril et juillet 2019.
- 164 Entretien avec Bruno Kapandji, juillet 2019
- 165 Selon un ancien membre de la CGI3, le recrutement du concessionnaire devait en principe se baser sur le prix du kW/h. Entretien Mandundu Octobre 2017.
- 166 Entretien Kapandji Octobre 2017.



**resource matters**



**CONGO RESEARCH GROUP**  
GROUPE D'ÉTUDE SUR LE CONGO

**Resource Matters** est une association sans but lucratif (ASBL) basée à Bruxelles qui vise à mieux comprendre et surmonter la pauvreté économique dans les pays riches en ressources naturelles. Elle dispose d'une expertise particulière dans le domaine des investissements miniers et hydroélectriques en République Démocratique du Congo.

**Le Groupe d'étude sur le Congo (GEC)** est un projet de recherche indépendant à but non lucratif qui s'efforce de comprendre et d'expliquer la violence qui affecte des millions de Congolais. Nous menons des recherches rigoureuses sur différents aspects du conflit qui sévit en République démocratique du Congo. Toutes nos recherches s'appuient sur une profonde connaissance historique et sociale du problème en question. Nos bureaux se trouvent au Centre de coopération internationale de l'Université de New York.

L'ensemble de nos publications, blogs et podcasts sont disponibles sur les sites suivants : [www.congoresearchgroup.org](http://www.congoresearchgroup.org) et [www.gecongo.org](http://www.gecongo.org).

**Resource Matters**

co / Mundo-B, Rue d'Edimbourg 26  
1050 Bruxelles, Belgique

 @resourmatters

[www.resourcematters.org](http://www.resourcematters.org)

**Center on International Cooperation**

726 Broadway, Suite 543  
NY 10003, New York

 @GEC\_CRG

[www.congoresearchgroup.org](http://www.congoresearchgroup.org)

[www.cic.nyu.edu](http://www.cic.nyu.edu)